Montréal jeudi 2 mai 2013 Le plus grand quotidien français d'Amérique
129e année N° 159 52 pages, 4 cahiers

85 ¢ taxes en sus – Édition provinciale **95 ¢**
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

HYDRO ÉCARTE SNC-LAVALIN DE SES GRANDS CHANTIERS

Le géant québécois a décroché un contrat pour un projet concurrent à Terre-Neuve.
AFFAIRES

PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

LA PRESSE

PHOTO TIRÉE D'UNE VIDÉO, LA PRESSE

COMMISSION CHARBONNEAU

LOBBYING EXTRÊME

Cocktails, réunions mondaines et séjours payés dans Charlevoix. Gilles Cloutier ne ménageait aucun effort auprès des élus pour que Roche, son employeur, remporte de lucratifs contrats. PAGES A2 ET A3

PHOTO MUNIR UZ ZAMAN, AGENCE FRANCE-PRESSE

BANGLADESH

PROMESSES D'AIDE ET SURVIVANTS SCEPTIQUES

PAGE A22

PHOTO ELISE AMENDOLA, ASSOCIATED PRESS

ET DE UN!

SPORTS

TORONTO MAPLE LEAFS 1
4

TORONTO FC **0**
L'IMPACT **6**

L'IMPACT SE DÉCHAÎNE

SPORTS

PHOTO BERNARD BRAULT, LA PRESSE

30 VIES

MARILOUP WOLFE, PROF D'ARTS PLASTIQUES

ARTS

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

LE DOSSIER MYSTÉRIEUX EST UN LITIGE PERSONNEL DE LA PRÉSIDENTE

PAGE A6

PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

NOUVEL ARRIVAGE CELLIER
DÈS AUJOURD'HUI
VINS DE LA CALIFORNIE
EN VENTE PRINCIPALEMENT DANS LES SAQ SÉLECTION * QUANTITÉ LIMITÉE *
SAQ SÉLECTION

MON CLIN D'ŒIL STÉPHANE LAPORTE
La commission Charbonneau, c'est comme une glissade d'eau, tout le monde finit par être éclaboussé.

Venez voir mon blogue! **www.lapresse.ca/laporte**

L-V 6 21924 98765 1

MEUBLES DESIGN POUR CONDOS

À DÉCOUVRIR EN MAGASIN • LAVAL: 2300 Le Corbusier, 514.382.6870

mariette clermont
marietteclermont.com

COMMISSION CHARBONNEAU

« Les firmes de génie ont vidé les meilleurs hommes aux Transports. C'est pour ça que la collusion est devenue si facile. »

— Gilles Cloutier, ex-vice-président au développement des affaires de Roche

La commission Charbonneau a continué d'explorer les pratiques des firmes de génie pour tenter d'influencer les élus afin de décrocher de juteux contrats. Après les élections clés en main, Gilles Cloutier a exposé hier le rôle joué par les soirées mondaines et les vacances payées dans Charlevoix. Un témoignage qui continue à éclabousser la classe politique, notamment l'ex-ministre des Transports péquiste Guy Chevrette.

SOMMAIRE

Amusez-vous !	AFFAIRES 13	Loteries	A 14
Astrologie du jour	AFFAIRES 14	Monde	A 22
Bourses	AFFAIRES 9	Petites annonces	AFFAIRES 10 et 14
Débats	A 24	Sudoku	AFFAIRES 4
Décès	AFFAIRES 11	Trait d'union	AFFAIRES 14
Horaire télévision	ARTS 6		

Météo

Ensoleillé, quelques nuages en après-midi, maximum **24**, minimum **12**. AFFAIRES **10**

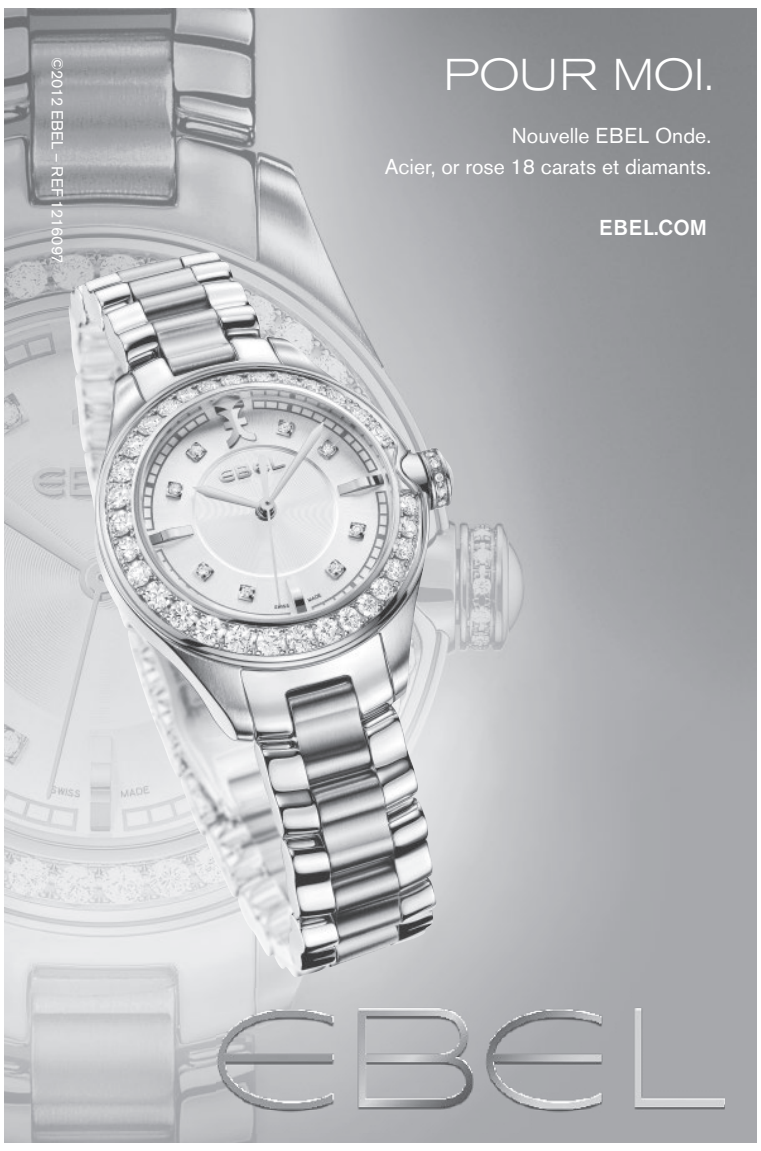

CHÂTEAU D'IVOIRE
JOAILLIERS
MONTRÉAL • 2020 RUE DE LA MONTAGNE, 514 845 4651
SANS-FRAIS 1 888 883 8283
WWW.CHATEAUDIVOIRE.COM

ROUTE DE SAINT-DONAT

100 000 $ à un proche de Guy Chevrette

BRUNO BISSON

L'ancien organisateur électoral Gilles Cloutier a révélé hier que la firme d'ingénierie Roche a versé 100 000 $ à un proche de Guy Chevrette, alors qu'il était ministre des Transports, pour obtenir le contrat de conception d'un tronçon de la route 125 entre Saint-Donat et Mont-Tremblant.

L'ex-vice-président au développement des affaires de Roche et organisateur électoral a raconté à la commission Charbonneau, hier, comment il a manigancé le déraillement d'une entente favorisant des concurrents, afin de mettre la main sur ce contrat, avec la complicité du ministre. Les contacts entre M. Cloutier et M. Chevrette passaient par un ami du ministre et homme d'affaires de Joliette, Gilles Beaulieu. C'est lui qui a demandé 100 000$ pour « me faire entrer dans le bureau de Chevrette ».

« Monsieur Chevrette, il a décidé de faire ça comme ça. Ça fait que, il a fait la magouille, le ministre, pis moi, pis Beaulieu. » — Gilles Cloutier

Le témoin a tenu à préciser hier qu'il n'a jamais été question d'argent entre lui et M. Chevrette lors de leurs rencontres. Le ministre lui a toutefois demandé de faire en sorte que le contrat pour la construction de ce projet de 22 millions soit attribué à « un ami commun », l'entreprise Pavages Dejardins.

« Il y avait une magouille, a affirmé M. Cloutier. Chevrette a enlevé la magouille de Saint-Donat. Par contre, Roche, Chevrette et moi, on a fait une nouvelle magouille. On n'était pas mieux que les gens de Saint-Donat. M. Chevrette, il a décidé de faire ça comme ça. Ça fait que, il a fait la magouille, le ministre, pis moi, pis Beaulieu. » Dans un communiqué émis en soirée par son avocat, « Guy Chevrette nie toutes les allégations formulées à son endroit par le témoin ».

« Les affirmations de l'ancien vice-président de la firme Roche à mon égard sont totalement fausses et diffamatoires, affirme M. Chevrette. Je souhaite être entendu par la Commission le plus rapidement possible afin de pouvoir rétablir la vérité et contrecarrer cette atteinte à ma réputation ». L'ancien ministre a offert sa collaboration à la Commission qui « a déjà convenu de le recevoir comme témoin, à une date à être déterminée, pour qu'il puisse notamment donner sa version des faits », selon le communiqué.

Un comité « paqueté »

À l'été 2000, M. Cloutier apprend qu'un projet de prolongement de 31 km de la route 125 est en cours pour relier les municipalités de Saint-Donat, Val-des-Lacs et Lac-Supérieur, en longeant la limite sud du parc du Mont-Tremblant. Il apprend aussi que la gestion du projet doit être déléguée à la municipalité de Saint-Donat, qui a pris un arrangement secret pour confier le contrat d'ingénierie à Genivar, Progeco et une petite firme locale. Des gens de la municipalité et des firmes ont été vus en train de célébrer au champagne dans un restaurant de Sainte-Agathe.

C'est alors qu'il se confie à Gilles Beaulieu, qui lui arrange un rendez-vous avec le ministre Chevrette, à qui il raconte tous les détails de l'affaire. M. Chevrette lui dit alors de rencontrer le directeur territorial du ministère des Transports du Québec à Saint-Jérôme, de lui raconter ce qu'il sait et de dire au fonctionnaire, Mario Turcotte, de rappeler le ministre immédiatement après.

Saint-Donat se fait retirer la gestion du projet, qui est confiée à la MRC Matawinie, où M. Cloutier a des amis. Genivar, Cima et Roche sont invités à soumissionner pour le contrat. Le comité de sélection qui évalue les trois offres est formé des cinq mêmes personnes que M. Cloutier a suggérées au ministre Chevrette. Quatre d'entre elles étaient favorables à la firme Roche.

Roche a remporté le contrat haut la main. Deux des membres de ce comité, Daniel Brazeau, alors maire de Chertsey, et Yves Gaillardetz, directeur général de la MRC Matawinie, travaillent pour la firme Roche ou une de ses filiales, selon M. Cloutier.

— Avec la collaboration de Denis Lessard

COMMISSION CHARBONNEAU

DES SOIRÉES DE *SPEED DATING* POUR LES ÉLUS

Gilles Cloutier

PHOTO TIRÉE D'UNE VIDÉO, LA PRESSE

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

La recette du succès de Gilles Cloutier pour la firme de génie Roche ne se limitait pas aux élections clés en main. Chaque année, il réunissait maires et ministres à une soirée mondaine pour aider les villes à obtenir des subventions. Son objectif était simple: décrocher la majorité des contrats enfantés par cette séance de *speed dating* entre élus.

L'organisateur Gilles Cloutier a continué hier à déballer sa longue expérience en politique québécoise devant la commission Charbonneau. Il a détaillé comment, de 1998 à 2004, il invitait chaque année de 200 à 300 élus à la partie inaugurale de la saison des Expos. Ces réunions mondaines sont devenues tellement populaires qu'il a dû constituer une liste d'attente.

La dernière de ces soirées, organisée le 23 avril 2004, a coûté à elle seule 140 000$, facture entièrement payée par Roche. Une vidéo de ce cocktail a été présentée hier à la Commission. On peut voir l'ex-maire Gérald Tremblay serrer la main du président de la firme de génie, puis poser aux côtés de Gilles Cloutier.

Réglées au quart de tour

L'animateur de la soirée énumère ensuite une longue liste d'invités présents, dont les ex-ministres libéraux Jacques Dupuis et Jean-Marc Fournier, alors aux Affaires municipales. Tout le comité exécutif de la Ville de Montréal était également présent, dont Frank Zampino. « Je ne sais pas s'il reste encore quelqu'un à la Ville de Montréal », blague d'ailleurs l'animateur, le hockeyeur Pierre Bouchard.

Ces soirées étaient réglées au quart de tour. Des invités de marque, comme le hockeyeur Jean Béliveau et l'humoriste Yvon Deschamps en 2004, étaient aussi de la partie pour divertir les convives qui se bousculaient pour être photographiés à leurs côtés.

Ne laissant rien au hasard, Gilles Cloutier affirme qu'il profitait du souper pour asseoir les maires près des ministres susceptibles de leur accorder une subvention. Un maire attend une subvention pour un projet d'usine d'épuration des eaux? Il était assis auprès de Louise Harel, lorsqu'elle était ministre des Affaires municipales dans l'ancien gouvernement du Parti québécois. Un autre attendait une route? Il se trouvait alors près de l'ex-ministre des Transports, Guy Chevrette.

Gilles Cloutier ne s'en cache pas: tous les élus étaient invités en fonction des contrats qu'ils avaient accordés à Roche ou de ce qu'ils pouvaient rapporter.

Gilles Cloutier ne s'en cache pas: tous les élus étaient invités en fonction des contrats qu'ils avaient accordés à Roche ou de ce qu'ils pouvaient rapporter. « C'étaient des gens susceptibles de me donner de l'ouvrage », a-t-il résumé.

Les soirées aux Expos n'étaient que l'une des tactiques employées par Roche pour séduire les élus. Gilles Cloutier a notamment révélé que l'entreprise louait une luxueuse résidence dans Charlevoix pour la prêter gratuitement à des élus.

Le témoin connaît bien la liste des gens y ayant séjourné puisque cette maison était la sienne, qu'il louait 10 000$ pour une période de 5 ou 6 semaines chaque été. Selon lui, Guy Chevrette, l'ex-maire de Boisbriand, Robert Poirier, et l'ex-maire de Chertsey, Daniel Brazeau, en ont profité. La Commission a également présenté une série de photos démontrant que tous les élus de la Ville de Sainte-Julienne, dans Lanaudière, ont eu droit à un voyage aux frais de Roche. « Équipe Marcel Jetté vous dit merci », peut-on d'ailleurs lire sur une note datée de 2002.

Ce souci de Roche de soigner les relations avec les élus n'est pas apparu avec Gilles Cloutier, a souligné la procureure Sonia LeBel. Elle a présenté un document, daté de 1994, dans lequel la firme détaille son « approche client ».

Pour manifester son « appréciation », Roche suggérait ainsi d'offrir des cadeaux aux fonctionnaires et aux élus ou de faire des contributions politiques. Encore une fois, l'objectif est simple: « influencer le client sur le processus d'appel d'offres, la grille d'évaluation des soumissions, les membres du comité d'évaluation, les firmes invitées à soumissionner ».

Des emplois pour les fonctionnaires

Roche pouvait aller jusqu'à offrir un emploi aux élus ou fonctionnaires conciliants, a révélé Gilles Cloutier. « Les firmes de génie ont vidé les meilleurs hommes aux Transports. C'est pour ça que la collusion est devenue si facile », a-t-il déclaré.

Le témoin a de plus dit que sa firme exerçait une telle influence sur les municipalités qu'elle pouvait faire congédier un directeur général trop pointilleux et faire embaucher « son homme » pour faciliter son accès aux contrats.

Lors de son témoignage, Gilles Cloutier dit avoir été embauché pour aider Roche à développer les affaires de la firme de Québec dans la région de Montréal. En 10 ans, il dit lui avoir ouvert les portes de 160 municipalités.

Embauché pour 52 000$ par an en 1995, son salaire atteindra 130 000$ – plus un bonus de 50 000$ – en 2005 quand Dessau vient le recruter. Il avait également droit à un généreux compte de dépenses grâce auquel il estime avoir dépensé en moyenne 1000$ par semaine en restaurants.

DÉCROCHER UN CONTRAT 101

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

Après son cours d'élections clés en main 101, mardi, Gilles Cloutier a expliqué hier à la commission Charbonneau comment il faisait pour influencer un élu afin que celui-ci lui offre un important contrat. Le témoin a utilisé l'exemple de l'usine de filtration des eaux de Saint-Stanislas-de-Kostka, en Montérégie.

1. L'INFORMATION

En février 2004, le maire de Valleyfield et préfet de la région, Denis Lapointe, appelle Gilles Cloutier pour lui suggérer d'inviter le maire Maurice Vaudrin à son célèbre cocktail aux Expos. Pour le convaincre, il lui précise que sa municipalité, Saint-Stanislas-de-Kostka, a dans ses cartons un projet de 22 millions pour une usine de filtration des eaux.

2. LE COCKTAIL

Lors du cocktail, en avril 2004, Maurice Vaudrin est traité aux petits oignons. Gilles Cloutier mandate deux ingénieurs de Roche pour « s'occuper » du maire durant la soirée et, surtout, s'enquérir subtilement du projet d'usine.

3. RENCONTRE À L'HÔTEL DE VILLE

Après la soirée aux Expos, Gilles Cloutier fixe un rendez-vous avec le maire à l'hôtel de ville de Saint-Stanislas-de-Kostka. Maurice Vaudrin le supplie de l'emmener avec son petit-fils voir une partie du Canadien au Centre Bell, ce qu'il accepte de faire.

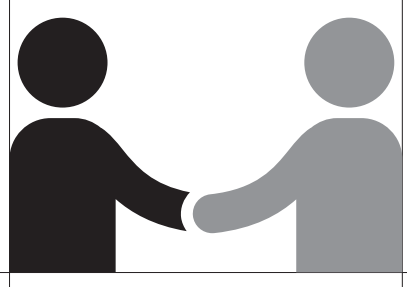

4. SOIRÉE AU CENTRE BELL

Au Centre Bell, Cloutier sort l'artillerie lourde. Pendant la partie, il permet au maire Vaudrin et à son petit-fils de rencontrer Jean Béliveau. Prévoyant, il dit qu'il avait « préparé » l'ex-hockeyeur à cette rencontre en lui donnant un chandail qu'il offrirait au petit, pour ensuite l'autographier. « Je voyais la larme couler après la rencontre avec Jean Béliveau... Je l'avais à 100%. »

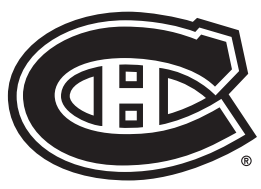

5. DEMANDER UN CONTRAT

La semaine suivant la sortie au Centre Bell, Gilles Cloutier demande au maire d'offrir à Roche un premier mandat pour l'usine de filtration, ce qui lui permettra d'avoir d'importantes informations sur tout le projet. Le conseil municipal vote une résolution la semaine suivante.

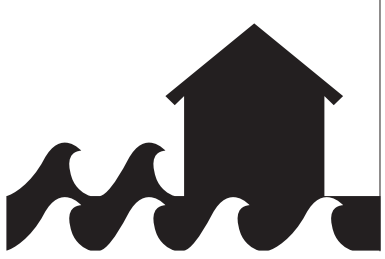

6. TRUQUER LE COMITÉ DE SÉLECTION

À cette étape, Gilles Cloutier prend sur lui d'expliquer au maire Vaudrin comment truquer le comité de sélection qui choisira la firme de génie pour le projet. Il remet au chargé de projet un exemple de grille de sélection et lui demande d'avoir une note supérieure à 87 sur 100. « Je pense qu'il n'avait jamais vu une grille d'évaluation avant », a dit le témoin. Roche a obtenu 87,9.

7. CHOISIR L'ENTREPRENEUR

En octobre 2005, à la veille des élections, Roche a besoin d'argent comptant pour financer les élections prévues en novembre. Une ingénieure, France Michaud, demande à Cloutier de lui trouver 30 000$ comptant. Il décide donc de confier le contrat de construction à un entrepreneur de sa connaissance, Yves Loiselle. Il convainc le chargé de projet, Éric Bélanger, de manipuler les bordereaux pour avantager l'entrepreneur qu'il a choisi à l'appel d'offres.

8. CONTRIBUTIONS ILLÉGALES

En échange du contrat, l'entrepreneur accepte de verser 30 000$ comptant à Roche, qui le redistribue à des candidats aux élections de Montréal et de Boucherville. L'entrepreneur est loin d'être perdant, puisqu'il fera un profit d'un million avec ce contrat, selon les calculs de Cloutier. Roche en aura aussi pour son argent, puisqu'il décrochera un contrat de 3,3 millions, dont un profit de 600 000$.

9. CONVAINCRE LE MINISTRE

Roche a beau avoir le contrat dans la poche, Saint-Stanislas-de-Kostka attend encore sa subvention pour que le projet aille de l'avant. Cloutier affirme avoir parlé au ministre des Affaires municipales de l'époque, Jean-Marc Fournier, pour le convaincre d'attribuer la subvention de 11 millions. « J'ai parlé à Jean-Marc Fournier et la subvention est sortie cinq ou six mois après. »

«SI TU CROIS
EN TOI-MÊME
ET QUE TU VAS
DE L'AVANT,
TOUT EST
POSSIBLE.»

Marc Bergevin
Directeur général
Canadiens de Montréal

photo: Nicolas Fransolet

Ford et ses concessionnaires nous souhaitent à tous d'aller jusqu'au bout.
Découvrez ce qu'il faut pour aller plus loin selon Marc Bergevin sur **ford.ca/communaute**

PARTENAIRE AUTOMOBILE
OFFICIEL DES CANADIENS

Ford

Allons plus loin

COMMISSION CHARBONNEAU

Roche, pots-de-vin, bateau !

VINCENT MARISSAL
CHRONIQUE

En prenant la tête du Parti libéral du Québec, Philippe Couillard savait fort bien qu'il risquait d'être rattrapé par des révélations embarrassantes faites devant la commission Charbonneau.

Prenant les devants, il a toutefois dit très tôt que son parti prendrait ses responsabilités et n'essayerait pas de se cacher derrière les turpitudes présumées des autres partis.

N'empêche, M. Couillard ne doit pas être mécontent, ce matin, de voir que, pour le moment, c'est un ancien ministre péquiste, Guy Chevrette, qui prend la tasse à la suite des révélations-chocs de l'organisateur Gilles Cloutier devant la commission Charbonneau.

Dans le milieu politique, il y a longtemps que circule le nom de Guy Chevrette, ancien ministre omnipotent des gouvernements Parizeau, Bouchard et Landry comme organisateur efficace de la bonne vieille école.

Personne n'a jamais pu apporter de preuves de quelque fraude impliquant M. Chevrette (et les affirmations de M. Cloutier ne constituent pas, rappelons-le, une preuve) et l'ancien ministre s'est toujours défendu d'avoir été croche.

En 2002, il révélait même, de son propre chef, avoir refusé deux mallettes pleines d'argent en 1989, contenant la somme de 500 000 $ qui lui avait été proposée par « un Asiatique, une grande madame qui se disait avocate et un autre monsieur inconnu » pour convaincre le PQ de ne pas étatiser les loteries vidéo.

Guy Chevrette les aurait « sacrés dehors », mais n'a pas pensé d'appeler la police. Curieux, tout de même, tous ces politiciens et organisateurs à qui on offre des pots-de-vin et qui refusent vertueusement sans toutefois appeler la police.

Me semble que si un entrepreneur, un politicien ou un lobbyiste essayait d'influencer la rédaction d'un de mes reportages ou chroniques, je m'organiserais pour le coincer et le dénoncer publiquement. Tous mes collègues, j'en suis persuadé, feraient de même. Mais en politique, un maire vous offre une enveloppe bien garnie ou un entrepreneur véreux débarque avec une mallette et vous vous contentez de repousser dédaigneusement, sans donner suite. Cela démontre tout simplement que le *cash* fait partie du paysage politique depuis toujours, au point où on ne considère même plus comme un crime une tentative de pot-de-vin.

Pas étonnant que des Gilles Cloutier, des Marc-Yvan Côté ou des Bernard Trépanier en mènent si large dans cet univers.

Plusieurs personnes ont noté avec étonnement, parfois avec dégoût, l'arrogance de ces organisateurs professionnels, leur confiance débordante, l'assurance sans faille en leurs moyens, leur front de bœuf. Et leur absence de remords.

La réalité, c'est que les partis politiques ont besoin de ces professionnels du financement et de l'organisation électorale. Au sommet de leur gloire, ils deviennent de véritables légendes dans le monde politique, des intouchables, des tout-puissants.

Leurs employeurs, autant les chefs politiques que les entrepreneurs, ne veulent pas connaître les détails, ils veulent les résultats. Ils veulent des « faiseurs d'élections ». Ils se fichent que par leurs méthodes, ils soient aussi des voleurs de démocratie.

Lorsque Gérald Tremblay, par exemple, demande à Gilles Cloutier s'il va l'« aider » dans sa campagne, il ne lui demande pas de poser des pancartes !

Lorsque Roche ou Dessau engage Gilles Cloutier comme « vice-président au développement des affaires » (ça ne s'invente pas !), ce n'est pas pour son expertise en génie civil.

C'est pour qu'il mette en place son système. Un système parfait qui rapporte et qui arrose tout le monde, neutralisant ainsi les attaques. Après tout, un Guy Chevrette vaut bien une Michelle Courchesne ou un autre ministre libéral.

Suffit d'inviter une belle brochette d'élus, de tous les niveaux et de tous les partis, de leur offrir de jolis cadeaux en filmant la soirée et hop, le tour est joué, vous les tenez tous dans le creux de votre main.

Je ne veux pas paraître blasé, mais rien dans le témoignage de Gilles Cloutier ne me surprend. J'ai trop souvent vu ces « kingpin » de l'organisation politique faire la pluie et le beau temps, recruter des candidats-vedettes, évincer les fâcheux, récolter du fric, nommer des dirigeants de sociétés d'État et même donner leur avis sur la composition des conseils des ministres.

Les « bénévoles » d'élections, spécialistes en communication, en sondage, en organisation, en financement, qui quittent leur travail sans compensation pendant des semaines, je n'y ai jamais cru. Il y a toujours un salaire ou un retour d'ascenseur.

Je n'ai jamais cru, non plus, à l'engagement volontaire de tout le personnel d'une entreprise qui contribue soudainement en bloc à la caisse d'un parti.

Tout cela est connu, entendu, presque banal. La vraie question est de savoir si on saura se débarrasser de ces vieux stratagèmes. En attendant, on les expose dans le détail à la commission Charbonneau, c'est déjà ça de pris.

Lorsque Roche ou Dessau engage Gilles Cloutier comme « vice-président au développement des affaires » (ça ne s'invente pas !), ce n'est pas pour son expertise en génie civil.

Pour joindre notre chroniqueur : **vincent.marissal@lapresse.ca**

CE QU'ILS ONT DIT SUR GILLES CLOUTIER

FRANÇOIS LEGAULT
chef de la CAQ, qui fait référence à une conversation avec Gilles Cloutier, où ils auraient discuté de travaux à faire à Sainte-Julienne.

« Je l'ai vu seulement dans des activités publiques du Parti québécois. Il fait référence à des informations qui étaient publiques, donc aucune information privilégiée ne lui a été donnée. »

PHILIPPE COUILLARD
chef du PLQ

« Il n'y a jamais eu de double comptabilité dans le parti. Les états financiers ont été vérifiés chaque année par des comptables professionnels. » En matière de financement politique, « un gros coup de barre a été donné en 2010-2011 avec la formation d'escouades et la loi contre les prête-noms. Ç'a eu un impact sur les pratiques de financement du Parti libéral, c'est clair. [...] Je ne me souviens pas d'avoir rencontré ce M. Cloutier. »

JEAN-MARC FOURNIER
chef parlementaire du PLQ et ex-ministre des Affaires municipales, sur l'octroi d'une subvention à Saint-Stanislas-de-Kostka

« M. Cloutier ne m'a pas fait de pression, et je n'en ai pris de personne. J'ai fait mon travail comme il fallait le faire, avec des analyses et des recommandations qui étaient faites par des fonctionnaires. M. Cloutier n'est aucunement responsable du fait que l'annonce a été faite. Ça fait longtemps que la municipalité avait besoin de ladite subvention. Je n'ai rien à me reprocher là-dedans. »

Sur sa présence à une soirée organisée par Roche au Stade olympique, à l'occasion du match inaugural de la saison 2004 des Expos
« J'ai été invité à cette soirée [par M. Cloutier]. J'ai rencontré des maires. J'ai fait le tour, j'ai donné des poignées de main et je suis parti. À cette époque-là, je n'y voyais qu'une réunion de maires dont je devais m'occuper pour répondre aux besoins des affaires municipales. Je faisais mon travail », a-t-il dit. Il se souvient que M. Cloutier l'a invité à deux autres activités, qui n'étaient toutefois pas des cocktails de financement du PLQ. « Je le connais », mais « il n'a jamais collecté de fonds pour moi, et il n'a jamais été mon organisateur politique ».

ACTUALITÉS

Un litige personnel aux frais du public

La présidente du TAQ utilise les services d'une avocate à grands frais

DENIS LESSARD

QUÉBEC — C'est pour un litige personnel que la présidente du Tribunal administratif du Québec (TAQ), Hélène de Kovachich, a requis les services d'une avocate spécialisée en droit familial, Luce Gayrard – un mandat qui a coûté jusqu'ici 144 700$ aux contribuables.

En croisant les informations divulguées hier à la Commission de l'administration publique, il apparaît clairement que la présidente du TAQ a elle-même décidé que le litige compromettait son rôle comme membre du tribunal. Les députés péquistes Gilles Chapadeau (Rouyn) et Serge Cardin (Sherbrooke) ont tour à tour exigé des clarifications sur le mandat nébuleux de Me Gayrard – une dépense de fonds publics pour laquelle le ministre de la Justice, Bertrand St-Arnaud, attend encore des clarifications.

Le ministre a été « instruit » des éléments qui pouvaient être partagés, a indiqué hier Me de Kovachich. Le TAQ est un tribunal indépendant, où elle a la responsabilité de prendre les décisions pour préserver le principe de l'inamovibilité des juges, explique-t-elle.

Sous l'œil attentif de son conjoint, l'ex-premier ministre Pierre Marc Johnson, Mme de Kovachich a expliqué qu'elle ne pouvait divulguer le contenu du dossier de Me Gayrard sans contrevenir aux ordonnances de deux tribunaux. Un juge a en outre mis toute l'affaire sous scellé, pour protéger encore davantage l'anonymat du membre du TAQ en cause.

Mais aux questions du député Cardin, qui lui demandait si elle ne s'était pas mise dans une situation délicate – à la fois juge et partie –, si, d'aventure, le dossier était son litige personnel, Me de Kovachich a soutenu que, dans cette éventualité, « à la question hypothétique », elle répond: « J'aurais fait une vérification auprès des emplois supérieurs [au conseil exécutif], j'aurais dans ce cas validé la décision avec les emplois supérieurs [au conseil exécutif]. »

PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

La présidente du Tribunal administratif du Québec, Hélène de Kovachich, et son conjoint, l'ex-premier ministe du Québec Pierre Marc Johnson.

Un appel à la sous-ministre

Par la suite, dans un entretien à *La Presse*, la directrice générale du TAQ, Gisèle Pagé, a laissé tomber que cette vérification avait été faite, à l'époque où Madeleine Paulin était responsable des emplois supérieurs – Mme Paulin a pris sa retraite à la fin de 2012. « Je ne confirme rien ! », s'est empressée d'ajouter Mme Pagé.

Au conseil exécutif, le responsable des communications, Hubert Bolduc, précise. Me de Kovachich s'était entretenue il y a plusieurs mois au téléphone à ce sujet avec la sous-ministre Paulin. La fonctionnaire lui aurait dit: « Si la cause vous touche personnellement, mais risque de toucher la réputation du tribunal, vous avez le droit de mandater un avocat [à même les fonds publics]. Si la cause vous touche personnellement, mais sans conséquences pour le tribunal, vous n'avez pas le droit. Mais dans tous les cas, la décision vous appartient ! », a rapporté M. Bolduc.

On se souviendra que l'ex-conjoint de Mme de Kovachich, l'avocat Robert Charlton, avait été accusé au criminel de harcèlement et d'extorsion, en décembre dernier. Parmi les ordonnances, le tribunal avait exigé qu'il n'entre pas en contact avec son ex-conjointe Hélène de Kovachich et qu'il ne se présente pas à un édifice résidentiel de la rue Sherbrooke, où réside Pierre Marc Johnson, selon le bottin du Collège des médecins. Il est impossible d'établir hors de tout doute toutefois que le mandat accordé par Me de Kovachich, pour une cause qui la concerne personnellement, est précisément le litige civil contre son ex-conjoint.

Les députés ont rappelé les nombreuses frictions de la direction du TAQ avec les membres, en moyens de pression depuis un an pour revoir leurs conditions de travail. « Mon rôle n'est pas d'être aimée, mais d'assurer la bonne marche du tribunal », a tranché Me de Kovachich. Cette dernière, proche de Jean Charest, avait fait jaser quand elle avait bénéficié d'un renouvellement de son mandat de cinq ans, en mai 2012, plus d'un an avant la fin de son premier mandat. On était alors à quelques semaines du déclenchement des élections.

Sévères critiques contre le TAQ

DENIS LESSARD

Dure journée, hier, pour la présidente du TAQ, dont l'organisme a essuyé l'an dernier de sévères remontrances du vérificateur général Michel Samson.

Présent à la Commission, M. Samson a rappelé son verdict selon lequel « de juillet 2011 à février 2012, la situation s'est détériorée au TAQ ». Les membres entendent moins de causes que le tribunal n'en reçoit. Les délais s'allongent – il s'écoule souvent plus d'un an entre l'ouverture d'un dossier et la première audition d'un cas.

Dans les dossiers qui viennent de la Société de l'assurance automobile, près du quart des auditions sont remises, reportées. Pour la députée caquiste Michelyne Saint-Laurent, il est inacceptable que les membres du TAQ ne siègent qu'une semaine sur deux – pour permettre les délibérations – et, surtout, qu'ils ne siègent jamais le lundi et rarement le vendredi.

Pour Me de Kovachich, comme le tribunal n'a pas de bureaux en région, les déplacements doivent se faire en début ou fin de semaine de travail. L'engorgement du tribunal vient du manque de ressources – jamais le TAQ n'a eu les 87 « juges » qu'on prévoyait au départ –, et l'obligation de siéger à deux – un juriste et un spécialiste, souvent un médecin – alourdit le processus.

De plus, les départs à la retraite ont plombé les statistiques de l'organisme au cours de la période étudiée par le vérificateur, a souligné Mme de Kovachich. En 2012-2013, le nombre de dossiers en attente a diminué de 7,5 % par rapport à l'année précédente.

Les dossiers d'assurance automobile qui étaient tombés en bloc sur le bureau du TAQ sont en voie d'être résorbés. Ils ont en effet fondu de 14 % l'an dernier – le nombre de cas est passé de 9600 à 8200. L'an dernier, le TAQ a aussi fermé plus de dossiers qu'il n'en a ouvert – il en est arrivé 10 500 et 12 186 ont été réglés.

Pour la division d'évaluation de la santé mentale, Me Matthieu Proulx a toutefois brossé un tableau pessimiste. En juillet, 3 des 13 membres de cette chambre spécialisée prendront leur retraite, avec des conséquences importantes sur le rendement du tribunal.

TOUJOURS
IMBATTABLE! POINT FINAL!
Nous égalerons les prix plus bas que les nôtres sur simple présentation d'une preuve.*

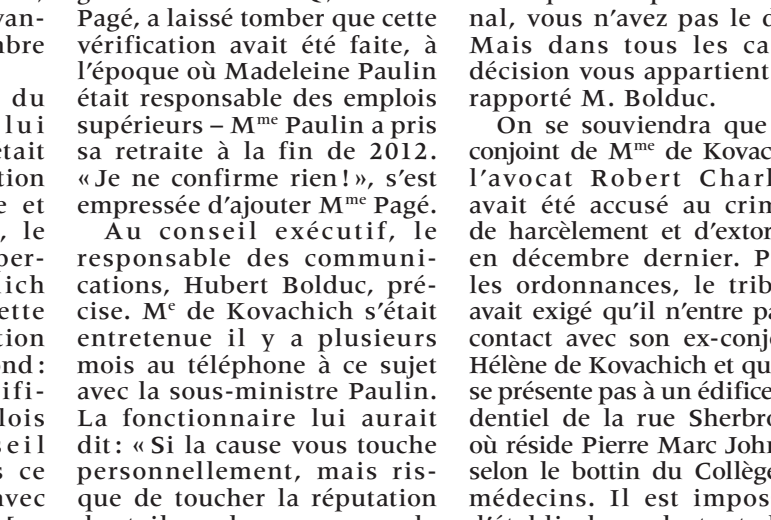

ÉCONOMISEZ 5,02$/lb
4,97 lb
10,96/kg

Bifteck de côte à griller
provenant de bœuf Canada AA ou d'une catégorie plus élevée ou USDA Sélect
emballage familial

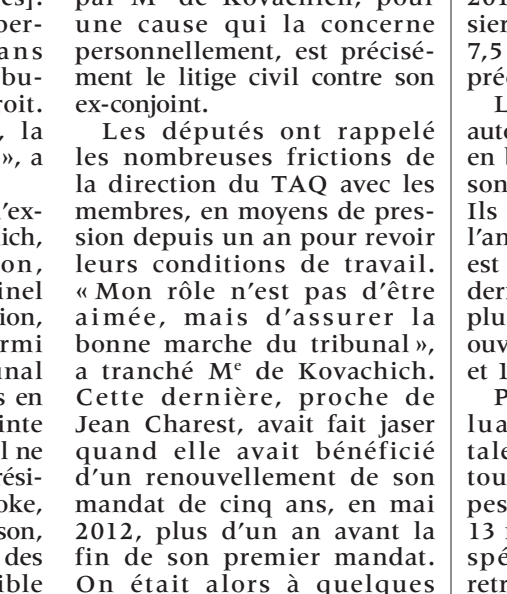

ÉCONOMISEZ 60¢
97¢

Boissons gazeuses Pepsi ou Coca-Cola
Certaines variétés, bouteilles consignées
2 L

maxi MD
maxi&cie MD

Les prix ci-haut affichés sont valides du jeudi 2 au mercredi 8 mai 2013. Les quantités et/ou le choix de certains articles peuvent être limités et différer dans certains magasins. Les prix courants annoncés et la sélection des produits (saveurs, couleurs) pourraient varier selon le magasin. Maxi et Maxi&Cie se réservent le droit de limiter les quantités. Les photos ne servent qu'à identifier la marque de commerce des produits annoncés et le texte prévaut en toute occasion. MD/MC Les marques de commerce et les logos contenus dans cette publicité sont des marques de Loblaws inc. et autres. Tous droits réservés. © Loblaws inc. 2013 .
* Le slogan « Imbattable. Point Final ! » signifie que si un grand supermarché concurrent situé à l'intérieur de la même zone commerciale géographique et que ce magasin vend tout article que nous offrons en magasin à un prix inférieur au nôtre, (que l'article comporte ou non le symbole ci-dessus), vous n'avez qu'à nous montrer une publicité ou un reçu de caisse, et nous vous vendrons l'article au même prix. Nous égalerons le prix du concurrent seulement pendant les dates de validité de sa publicité ou jusqu'à sept jours suivant la date de l'achat telle qu'indiquée sur le reçu. Nous égalerons le prix d'articles identiques, c'est-à-dire de même marque, de même type (dans le cas des fruits et légumes, de la viande et des produits de la boulangerie), de même format et comportant les mêmes caractéristiques ou d'articles comparables s'il s'agit d'une marque contrôlée. Les termes « grand supermarché concurrent », « zone commerciale géographique » et « articles comparables » seront définis uniquement selon nos critères, en fonction d'un nombre de facteurs qui peuvent être modifiés de temps à autre. Cette politique exclut les offres « achat multiples » (par ex. 2 pour 4$) ; « dépensez X, obtenez Y » ; « gratuit à l'achat de X » ainsi que les rabais obtenus au moyen des programmes de fidélisation des clients. Le programme « Imbattable. Point Final ! » ne s'applique pas aux pharmacies affiliées à la bannière CENTRESanté ni à aucune des catégories de produits en vente libre qui sont la propriété des pharmaciens du Québec et vendues par ceux-ci telles que définies par les lois applicables, aux postes d'essence À Plein Gaz, aux nettoyeurs, aux comptoirs de Postes Canada ni à tout autre commerce exploité par une tierce partie à l'intérieur de nos magasins. En aucun cas notre programme ne sera appliqué s'il en résulte une infraction aux lois et règlements en vigueur. Adressez-vous au directeur du magasin pour obtenir les détails.

MONTRÉAL

Candidats à la mairie recherchés

CAROLINE D'ASTOUS

La chambre de commerce du Montréal métropolitain a publié aujourd'hui une petite annonce sur son site internet indiquant qu'elle cherche un maire. Cette stratégie de communication a pour but d'envoyer des « signaux clairs » aux candidats intéressés, a expliqué le président Michel Leblanc.

« L'élection de 2013 est cruciale pour Montréal et on ne doit pas se tromper. On ne cherche pas à trouver une équipe de candidats, mais à trouver un maire, a lancé le président de la chambre. Cette élection est une des plus importantes depuis l'élection de Jean Drapeau. »

De nombreux mandats

Selon Michel Leblanc, il est impératif que le prochain maire soit en mesure de rétablir la crédibilité de la métropole et de recréer les liens de confiance avec ses concitoyens. L'« affaiblissement » de Montréal est « unique », dit-il.

« Il faut que le prochain maire soit capable de rétablir un rapport de force avec les différents gouvernements, pense-t-il. Il faut aussi qu'il soit en mesure de créer une passion chez les Montréalais. »

Le président de la chambre croit également que le prochain maire doit travailler pour « renforcer le centre-ville » en questionnant l'ensemble des élus, et ce, aussi bien à Montréal qu'à Québec.

« Nous allons interpeller Québec concernant l'affaiblissement du centre-ville, dit-il. Il faut rétablir l'autorité de la Ville », insiste-t-il.

Dans les prochains mois, la chambre compte également mettre en place différentes plateformes de communication afin de questionner les élus et futurs candidats à la mairie. Elle souhaite, de plus, créer des activités pour forcer les débats et les discussions quant à l'avenir et aux orientations à donner à Montréal.

PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

En 1985, Gérald Tremblay a tenté, en vain, d'obtenir l'investiture libérale en vue des élections provinciales.

Gilles Cloutier
Il aurait aussi aidé Gérald Tremblay

Gérald Tremblay a bénéficié des talents d'organisateur de Gilles Cloutier, de qui il a pourtant pris ses distances devant la commission Charbonneau. En 1985, Gérald Tremblay s'est présenté à l'investiture du Parti libéral du Québec dans la circonscription de Rousseau, dans les Laurentides, en vue des élections générales qui allaient permettre le retour de Robert Bourassa. Candidat de l'establishment, M. Tremblay a mordu la poussière après trois tours de scrutin aux mains de Robert Thérien. Gilles Cloutier faisait partie de l'organisation derrière Gérald Tremblay, se rappelle un organisateur de l'équipe adverse.

— Kathleen Lévesque

Alex Pacetti, « l'homme de confiance de Zampino »

EXCLUSIF

KATHLEEN LÉVESQUE

L'ex-organisateur politique Gilles Cloutier n'est pas le seul à identifier Alex Pacetti comme l'homme de confiance de Frank Zampino pour récolter de l'argent comptant destiné à la politique. Un homme d'affaires à la retraite a confié à *La Presse* avoir remis annuellement à Alex Pacetti 5 % de la valeur des contrats obtenus de la Ville de Saint-Léonard au cours des années 90.

Lors d'une entrevue à *La Presse* faisant suite à la déclaration sous serment que cet homme a faite à la commission Charbonneau l'année dernière, le conseiller municipal Alex Pacetti, père du député fédéral de Saint-Léonard, Massimo Pacetti, a été identifié comme ayant joué un rôle d'intermédiaire. « J'ai donné ma contribution en argent comptant à Pacetti parce que le maire Zampino ne pouvait pas être là. C'est arrivé plus d'une fois », raconte-t-il en soulignant que M. Pacetti était « l'homme de confiance de Zampino ».

La transaction s'est déroulée à chaque fois dans le bureau du maire, à l'hôtel de ville de Saint-Léonard. Les deux hommes discutaient quelques minutes avant que l'enveloppe ne soit donnée. « Il parlait librement du fait que tout le monde payait. Les montants, ça dépendait de la valeur des contrats ou si c'était un changement de zonage », explique le retraité.

Ce dernier affirme avoir versé pour la première élection à la mairie de Frank Zampino, en 1990, une somme de 10 000$ en argent comptant, et ce, devant témoin. Ce témoin, qui a requis l'anonymat, confirme sa présence lors du paiement qui a eu lieu à la résidence de M. Zampino.

De son côté, Alex Pacetti, joint par *La Presse,* a nié avoir trempé dans des histoires de pot-de-vin. « Ça, c'est des gens qui ont fait des péchés et qui, là, disent n'importe quoi [...], qui sont là pour se sauver », a soutenu M. Pacetti.

Selon Gilles Cloutier, Alex Pacetti a [aussi] agi comme intermédiaire pour Frank Zampino dans le financement du parti Union Montréal, en 2001.

Devant la commission Charbonneau, Gilles Cloutier a identifié hier Alex Pacetti à partir d'une photo. M. Cloutier avait affirmé la veille avoir versé 25 000$ en argent comptant à un homme, grand et d'origine italienne, dont il avait oublié le nom. Il l'avait toutefois aperçu à la télé. Les enquêteurs de la Commission l'ont retrouvé.

Selon M. Cloutier, Alex Pacetti a agi comme intermédiaire pour Frank Zampino dans le financement du parti Union Montréal, en 2001. Le montant de 25 000$ provenait de la firme Roche, qui voulait s'assurer un accès privilégié aux contrats montréalais, le même stratagème que celui utilisé à Saint-Léonard. Il s'agissait d'un premier paiement. Au total, 100 000$ ont été donnés.

« Il faut qu'il fasse attention à ce qu'il raconte, a dit Alex Pacetti. Moi, ce monsieur-là, je ne l'ai jamais rencontré à Saint-Léonard. Je le jure sur mes enfants. Peut-être que j'ai rencontré cet homme-là dans un party quelque part. Peut-être. »

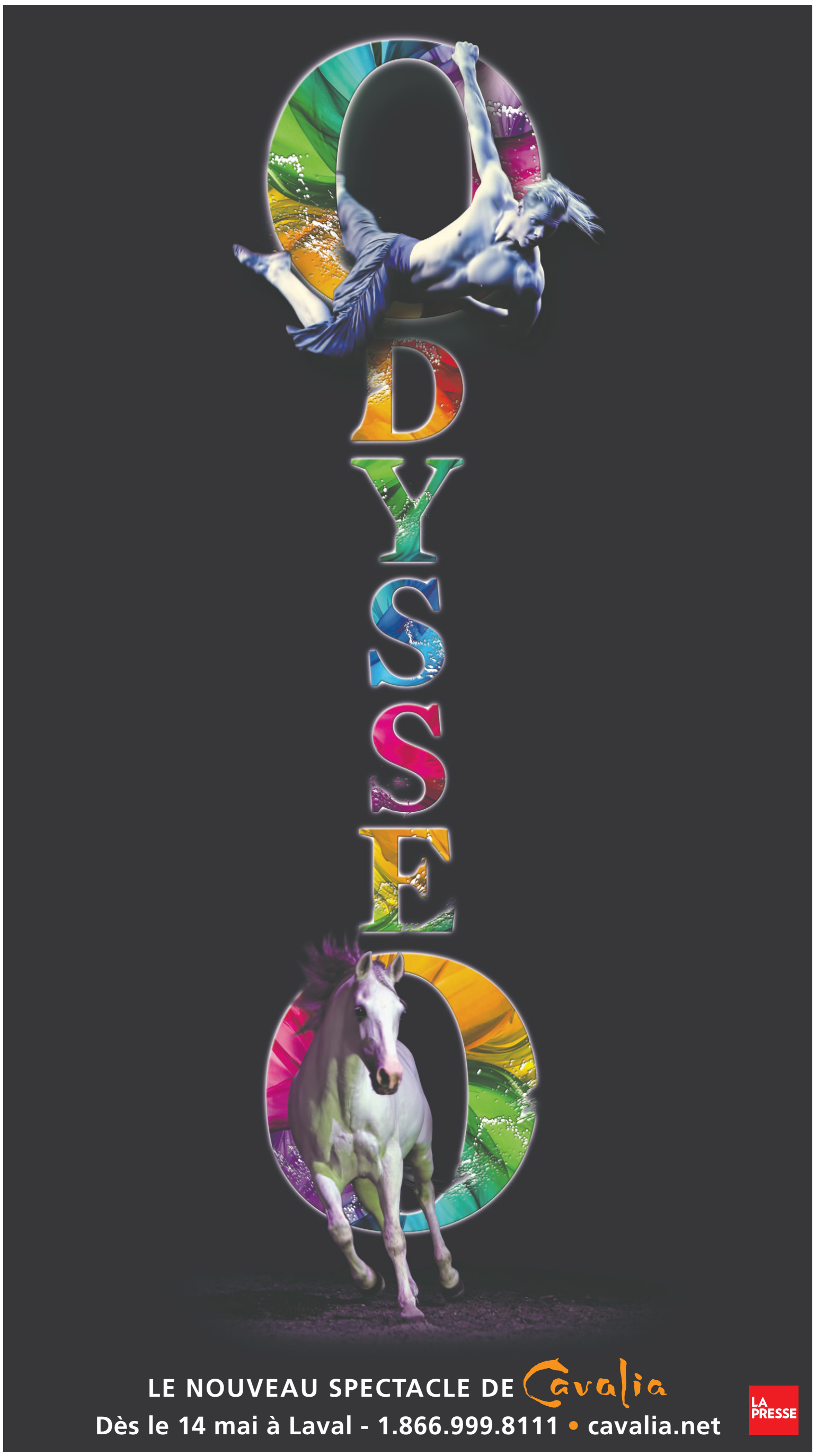

Pas de doute.
Cette année, c'est la bonne.

Avec 750 nouveaux emplois au Québec affichés sur notre site chaque semaine, la conquête de votre prochain emploi ne prendra pas 20 ans. Et en comptant sur nos alertes-emploi qui vous informent dès qu'une occasion se présente, vous avez toutes les raisons du monde d'être confiant !

workopolis.com #workopolis

WORKOPOLIS

QUÉBEC

Levée de boucliers contre l'Institut Confucius

FABRICE DE PIERREBOURG

La signature d'un accord confidentiel avec la Chine qui permet l'installation au cégep Limoilou, à Québec, d'un controversé Institut Confucius crée des remous au sein de cet établissement.

L'association étudiante locale (AGEECL) s'oppose farouchement à cette initiative pour des raisons éthiques et morales. Elle voit en cet Institut un outil de propagande et d'« endoctrinement ».

« Ce sera la version officielle de la Chine, où, par exemple, on nous convaincra que le Tibet est chinois », déplore Philippe Dubois, secrétaire aux affaires externes de l'AGEECL, en entrevue à *La Presse*.

À l'issue d'une assemblée générale tenue hier midi, l'association étudiante demande donc à la direction du cégep de « briser » cette entente « honteuse », dévoilée en présence de la ministre Agnès Maltais le 26 février dernier.

L'organisme chinois est dans la ligne de mire des services de renseignements.

Les Instituts Confucius, dont le siège est à Pékin, sont surveillés par nombre de services de renseignement parce qu'ils sont considérés au minimum comme un outil d'influence, de « puissance douce » (*soft power*) du gouvernement chinois.

Certains les suspectent aussi de servir de paravent pour des activités d'espionnage en raison des partenariats tissés avec des entreprises de haute technologie chinoises.

Illustration parfaite de cette crainte, la responsable montréalaise de l'Institut a déjà confié à *La Presse* avoir reçu plusieurs visites d'agents du SCRS.

« Comment une institution publique québécoise peut-elle s'associer avec un organisme dirigé par le Parti communiste chinois ? » questionne M. Dubois.

Il dénonce les contraintes édictées par la Chine. En particulier le fait, selon l'article 6 du règlement des Instituts, que les lois chinoises « prévalent » et ne doivent pas être violées.

« Inadmissible et honteux »

Dans un mémoire déposé hier, l'association étudiante considère aussi les « conditions d'embauche des enseignants de mandarin fournis par la Chine comme inacceptables ». Les adeptes du Falun Gong, religion bannie en Chine, seraient ainsi exclus.

« Nous ne pouvons rester indifférents devant de telles pratiques qui violent nos lois nationales, lit-on dans le mémoire étudiant. Le cégep se retrouve à endosser de telles pratiques, ce qui est inadmissible et honteux. »

Le Parti communiste chinois a ouvert un premier Institut Confucius en 2004 en Corée du Sud. Signe de son succès, aujourd'hui, on en compterait près de 358 dans 105 pays. Celui de Limoilou sera une « antenne » de celui du Collège Dawson.

Officiellement, sa mission est de « favoriser les relations avec la Chine, en offrant la possibilité d'acquérir une meilleure compréhension de la culture et de la civilisation chinoises ».

Dans un rapport secret consacré en 2006 aux Instituts Confucius, les services de renseignement canadiens écrivent que la « Chine veut que le monde s'éprenne d'elle et de tout ce qui est chinois ». Selon le SCRS, cette « puissance douce » va de pair avec la campagne de l'empire du Milieu pour « accroître sa puissance militaire et son pouvoir économique ».

Le directeur général du cégep n'a pas rappelé *La Presse*.

FEUQ Dernier tour de piste pour Martine Desjardins

Martine Desjardins, qui s'est imposée comme un pilier de la grève étudiante du printemps 2012, a tiré sa révérence, hier. La présidente sortante de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) a passé le flambeau à son successeur, Antoine Genest-Grégoire. M^me^ Desjardins a affirmé qu'elle quittait son poste avec le sentiment du devoir accompli et la fierté d'avoir contribué à l'annulation de la hausse de 82 % des droits de scolarité.

« Les deux dernières années ont été très formatrices », a-t-elle dit, tout en admettant qu'elle n'en souhaitait pas tant au nouveau président. Antoine Genest-Grégoire est étudiant à la maîtrise en sciences économiques à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM. Au cours du conflit étudiant, il a été président de l'Association des étudiants de sciences économiques, où il a défendu une diminution des droits de scolarité. Il a ensuite occupé le poste de président de l'Association étudiante de l'École des sciences de la gestion, où il a appuyé l'indexation. À la tête de la FEUQ depuis hier, il défend maintenant le gel des droits de scolarité.

— Annabelle Blais

ACTUALITÉS

Le Bien et le Mal

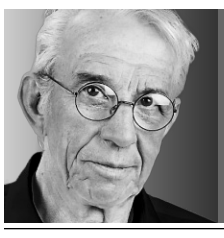

PIERRE FOGLIA
CHRONIQUE

Dans les lendemains de l'attentat de Boston, revenant sur l'incroyable chasse à l'homme qui a mobilisé plus de 10 000 policiers, il s'est trouvé des gens pour se poser tout haut la question: est-ce trop? Assigner à domicile la population de toute une ville pour deux seuls terroristes? Est-ce trop?

En Irak, de mardi dernier à hier, les attentats terroristes ont fait 230 morts et 350 blessés. J'ai eu la curiosité d'appeler un ami à Bagdad que je sais branché sur les grandes chaînes d'information pour lui demander s'il avait suivi la chasse à l'homme de Boston et ce qu'il en pensait...

J'en ai pensé, me dit-il, que c'est formidable de vivre dans un pays en paix. J'ai hâte au jour où une bombe explosera à l'arrivée du marathon de Bagdad, ne fera que trois morts, une semaine plus tard, la police aura neutralisé les deux coupables dont on apprendra qu'ils n'étaient commandités par aucune organisation, les gens applaudiront les policiers dans les rues et le prochain attentat terroriste ne surviendra pas avant 12 ans...

Voilà, j'aurais dû m'en douter, vu de Bagdad, l'attentat à la bombe de Boston, c'est la grande paix.

Et vu de West?

West est cette petite ville du Texas, au sud de Dallas où, le 17 avril – deux jours après Boston –, une explosion dans une usine d'engrais a fait 15 morts.

La logique bêtement mathématique n'a pas prévalu, les 15 morts de West n'ont pas enterré ceux de Boston. Pas de chasse à l'homme à West. C'est à peine si on a évoqué – dans un tweet d'un journaliste de *The Nation* – que la West Fertilizer Co n'avait pas reçu la visite d'inspecteurs de l'État depuis huit ans! Les usines d'engrais présentent pourtant de grands risques d'explosion et d'émanations toxiques (notamment d'ammoniac).

C'est à peine aussi si on a mentionné que le Texas, pour attirer des entreprises sur son territoire, se vantait à travers tous les États-Unis d'avoir les lois du travail et de l'environnement parmi les plus «souples» du monde. D'après le *Dallas Morning News*, lors de la dernière inspection de la West Fertilizer Co, les deux inspecteurs ont estimé que les réservoirs d'ammoniac ne présentaient aucun danger d'explosion. Ajoutons que l'usine était presque située dans une zone résidentielle (la première maison à 100 mètres), et pas si loin de deux écoles (350 mètres).

On n'a toujours pas écarté la possibilité d'un attentat terroriste à West. Même s'il est formidablement douteux que c'en soit un. Autrement dit, soit il y a un crime et ce sont des terroristes qui en sont responsables, soit c'est un accident qu'il n'est pas question d'imputer aux lois du travail de l'État ou à la négligence de responsables de l'usine.

On a beaucoup parlé de terrorisme depuis le 15 octobre, de ses nouveaux visages, de ses tentacules, de sa théâtralité, de sa façon d'instrumentaliser les médias, on a juste oublié de noter que, chez nous du moins, contrairement à l'Irak ou l'Afghanistan où il s'apparente à la guerre, chez nous, le terrorisme n'est pas la guerre, c'est le Mal, le Démon.

Or le Mal ne peut rien contre l'Homme. Contrairement au Bien, qui n'est pas toujours fait, le Mal est toujours défait. À Boston aussi bien qu'en septembre 2001. Dans la Bible comme dans le Coran. Même dans Nietzsche. Même dans les 1000 pages que Vassili Grossman consacre au Mal dans son chef-d'œuvre *Vie et destin*, le Mal ne peut rien contre l'Homme (1). À part le tuer de temps en temps.

Et ça, mes amis, c'est une musique bien plus agréable à entendre qu'une explosion dans une usine d'engrais ou que l'effondrement d'un immeuble à Dacca construit illégalement (plus de 400 morts). À West comme à Dacca, ce n'est pas le Mal qui a tué, c'est le Bien. Mais si. Dans notre idéologie, le Bien est bien le profit? Le Bien est bien quand on atteint de nouveaux quotas, quand on produit davantage, quand on «produit plus de richesse» ?

Je disais donc que le Mal ne peut rien contre l'Homme, le Bien, si (2).

S'il y a un endroit au monde où le Mal est encore plus systématiquement défait qu'ailleurs, c'est bien au Canada. Il y a une semaine, M. Harper annonçait son projet de loi S-7 qui vise à reconduire certaines dispositions adoptées au lendemain du 11 septembre 2001, notamment permettre l'arrestation à titre préventif de toute personne soupçonnée de terrorisme. Est-ce cinq minutes avant ou cinq minutes après le dépôt de ce projet de loi qu'on apprenait que la GRC venait d'arrêter deux terroristes qui «probablement avec l'aide d'Al-Qaïda» projetaient un attentat contre un train de passagers de Via Rail? Ouf, on avait eu chaud.

Euh non, puisque vous me le demandez, à la suite du drame de West au Texas, M. Harper n'a annoncé aucun resserrement des règles de sécurité et environnementales pour les usines qui fabriquent de l'engrais.

PÉPÈRE LA VIRGULE — Au lieu de me niaiser pour des fautes de frappe, si vous étiez un poil plus allumés, vous auriez pu en relever une belle dans le second texte de ma série sur l'Irak. J'y parle d'une «palmeraie déplumée qui donne moins de 10 tonnes de *dates* par année».

Par année, ça fait donc 365 dates, 366 pour les années bissextiles. On est loin des dix tonnes, en effet.

À moins bien sûr qu'il s'agisse de *dattes*.

(1) «J'ai vu que ce n'était pas l'homme qui était impuissant dans sa lutte contre le mal, j'ai vu que c'était le mal qui était impuissant dans sa lutte contre l'homme.» *Vie et destin*, Vassili Grossman

(2) Première phrase de *L'Empire du bien* de Philippe Murray (un chef-d'œuvre aussi, mais d'un tout autre genre): «Nous voilà donc atteints d'un bien incurable.»

PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Metro, qui a dévoilé hier sa politique d'achat local, refuse de se faire imposer un quota d'aliments du Québec. «Je crois qu'il y a des façons de faire beaucoup plus performantes que d'imposer des quotas, dit Marie-Claude Bacon, de Metro. Nous avons le même objectif, soit de valoriser les produits d'ici et d'en stimuler la vente.»

Les Québécois mangeront plus... québécois

MARIE ALLARD

Devançant le gouvernement Marois qui s'apprête à dévoiler son projet de souveraineté alimentaire, la chaîne de supermarchés Metro a adopté hier une politique d'achat local. «Ça devrait générer plus de ventes pour les fournisseurs québécois», a indiqué Marie-Claude Bacon, directrice principale au service des affaires corporatives de Metro.

L'assiette des Québécois est composée à 33 % de produits agricoles d'ici, un taux qui grimpe à 55 % en prenant en compte les produits alimentaires fabriqués ici. Avec sa nouvelle politique, Québec veut accroître cette proportion.

Mais Metro – comme ses concurrents – refuse de se faire imposer un quota d'aliments d'ici à garder en stock. «C'est la position défendue par l'ensemble des détaillants au Québec», a confirmé Hugues Mousseau, directeur principal des affaires corporatives de Loblaw. «Je crois qu'il y a des façons de faire beaucoup plus performantes que d'imposer des quotas», a ajouté M^me^ Bacon.

Metro veut accroître la présence des produits régionaux dans ses 296 magasins au Québec, ce qui inclut les Super C. Un projet-pilote est en cours dans des supermarchés de Lanaudière, du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches, pour offrir plus de produits locaux. «Probablement qu'on peut améliorer notre travail de valorisation des produits régionaux», a reconnu M^me^ Bacon.

La promotion accrue des produits certifiés Aliments du Québec est aussi au menu, comme une meilleure alliance avec des fournisseurs que Metro qualifie d'innovants. Exemple: Lefort, de Sainte-Clothilde-de-Châteauguay, qui produit en serre les poivrons VÔG.

Réactions positives

«Accorder une plus grande place aux aliments du Québec, sensibiliser les gens à l'achat local, c'est sûr que ça aide toute l'industrie», s'est réjouie Marie-Ève St-Amour, directrice générale de la Boulangerie St-Donat. La trentaine de tartes et gâteaux différents fabriqués par cette boulangerie de Lanaudière sont distribués partout au Québec, par les trois grandes bannières d'alimentation.

Benoit Girouard, président de l'Union paysanne, s'est dit «enchanté» par la politique d'achat local de Metro. «L'engagement de Metro vaut mieux que toutes les politiques gouvernementales, a-t-il souligné. On espère, par contre, qu'ils pourront quantifier leurs progrès et nous dire dans quelques années: voici ce qu'on a fait.» Refusant de chiffrer ses engagements, Metro s'engage toutefois à faire une reddition de comptes dans un rapport.

Chez Loblaw aussi

Quant à Provigo et Loblaw, ils ont ajouté 700 produits québécois sur les tablettes de leurs 110 magasins au cours des 18 derniers mois, a précisé M. Mousseau. À compter de cet été, Loblaw investira 100 millions pour implanter un nouveau concept de magasins au Québec, axés sur les produits d'ici.

Les quatre «P»

L'achat local est en vogue. Hier, François Gendron, le ministre de l'Agriculture du Québec, était en Ontario, où il en a discuté avec Kathleen Wynne – à la fois ministre de l'Agriculture et première ministre de la province voisine. M. Gendron ne vise pas l'autosuffisance avec sa nouvelle politique de souveraineté alimentaire, dite des quatre P: produit, patrimoine, potentiel et pérennité.

Déjà, Québec a augmenté le budget des pêches et de l'aquaculture commerciales, vendredi dernier. L'enveloppe annuelle consacrée à ce secteur grimpe de 10 millions à 12,5 millions par an, pour 2013 et 2014.

CE QUE LES QUÉBÉCOIS MANGENT

- Six Québécois sur dix estiment que les produits alimentaires du Québec sont «de qualité supérieure aux produits importés».
- Dans l'assiette des Québécois, 33 % des produits agricoles sont d'ici.
- Dans l'assiette des Québécois, 55 % des produits alimentaires sont fabriqués ici.
- Les Québécois consacrent 13 % de leurs dépenses à l'alimentation.

Sources: MAPAQ et UPA

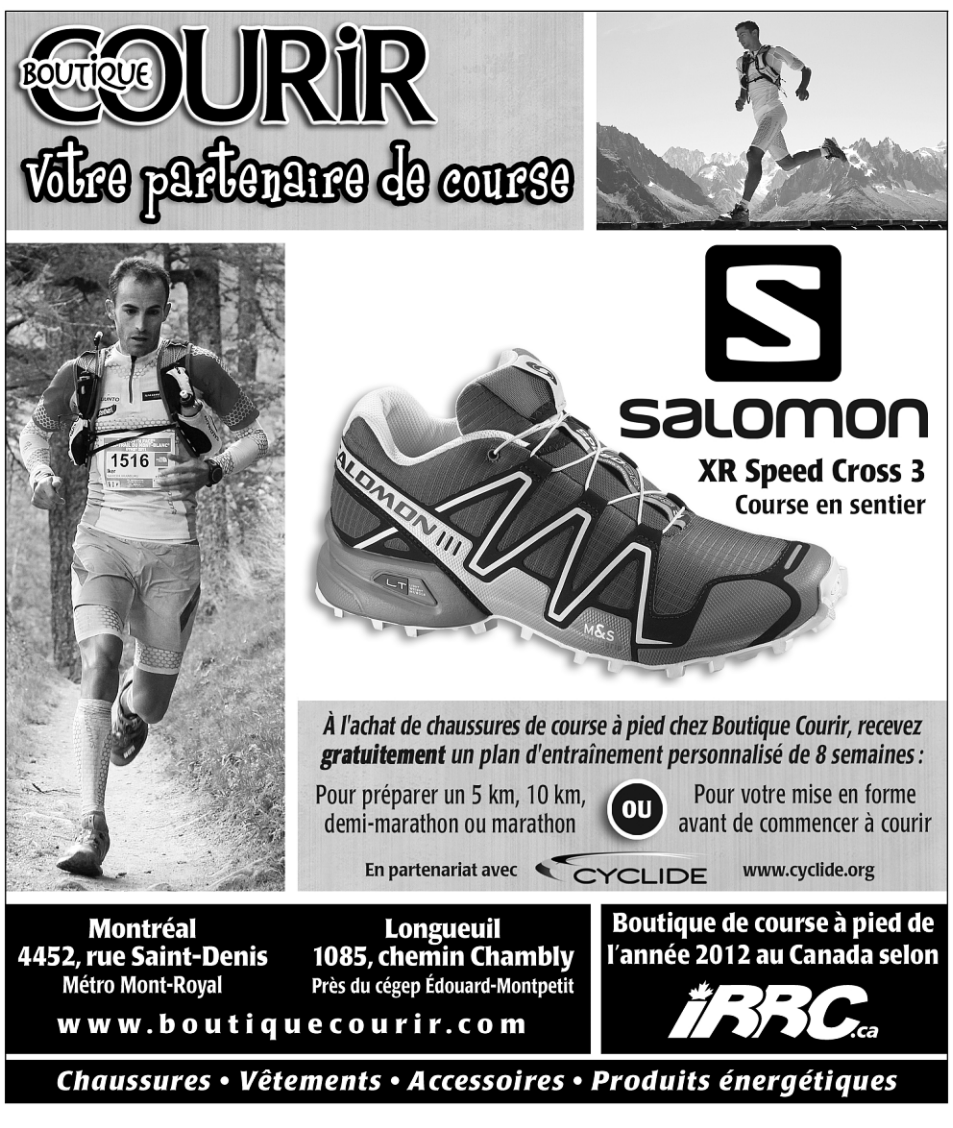

En 2003, la Banque Nationale était présente pour Couche-Tard.

« Monter le dossier de financement nécessaire à l'acquisition de Circle K n'a pas été sans embûches. La Banque Nationale a démontré une ténacité de tous les instants, à nos côtés, pour rendre possible cette transaction marquante de notre histoire. »

– Alain Bouchard, Président et chef de la direction,
Alimentation Couche-Tard

BANQUE NATIONALE

bnc.ca/inc
Toujours présents pour les entreprises

SANTÉ LA COURSE AU FÉMININ

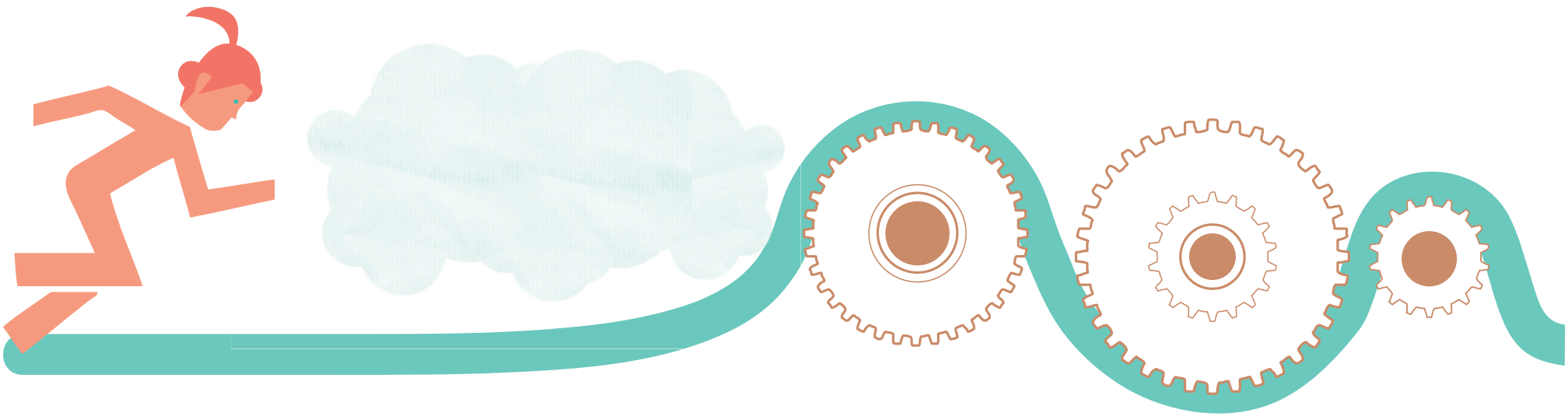

Elles courent…

Je cours, tu cours, ils courent… elles courent ! Sur les pistes d'athlétisme, les routes de campagne et les lignes de départ, les coureuses sont de plus en plus présentes. Pour répondre à leurs interrogations et leur fournir une source d'inspiration, notre journaliste Sophie Allard a écrit le livre *La course à pied au féminin*, dont voici quelques faits saillants.

SOPHIE ALLARD

Les femmes courent d'abord pour la forme et pour une bonne santé. Sans le crier trop fort, elles courent aussi pour perdre du poids ou, à tout le moins, le contrôler. Elles courent entre amies ou seules pour oublier, le temps de quelques foulées, petits et grands soucis. Elles courent aussi pour se dépasser.

Elles courent pour elles-mêmes, mais souvent pour les autres, dans le cadre de courses caritatives. Une centaine de femmes participeront, par exemple, au Défi des Sem'Elles. Organisée par Esprit de corps, cette course à relais de Toronto à Beloeil se déroulera en octobre 2013. On compte amasser 100 000 $, notamment pour la fondation Les petits trésors. Un autre exemple ? Les 16 participantes du Défi des Demois'Ailes (toujours avec Esprit de corps) feront plutôt une course à relais entre Trois-Rivières et Toronto pour amasser des fonds pour le FAR, maison d'hébergement pour femmes en difficulté.

Elles courent aussi entre elles, à l'occasion d'événements qui leur sont réservés. Comme le Défi des dames de cœur, la course À toi Lola ou la Trotteuse (anciennement la Féminine). D'autres initiatives verront le jour sous peu, promet-on. « Durant la course, il y a une belle couleur féminine, un côté festif, indique Nadine Maire, cofondatrice de la Trotteuse. C'est tellement beau de voir toutes ces femmes qui courent côte à côte. Les coureuses s'encouragent, s'inspirent les unes les autres. Ce n'est pas une mentalité qu'on retrouve dans les courses mixtes. Il y a plus de camaraderie entre nous, même s'il y a ce désir de se dépasser. »

Qu'est-ce qui explique cet engouement féminin pour la course à pied ?

Sensibilisation

« D'abord, il y a eu énormément de promotion sur les saines habitudes de vie et ça a touché la cible », explique Suzanne Laberge, responsable du Laboratoire de sociologie du sport et de promotion de l'activité physique et professeure titulaire et directrice adjointe du département de kinésiologie de l'Université de Montréal. « Les femmes sont conscientes des bienfaits de l'activité physique sur leur santé et elles se prennent en main. » La médecine et les mentalités ont évolué. « Dans les années 70, on prétendait que courir était mauvais pour la santé féminine, pour les organes reproducteurs. » Elle se réjouit de voir aujourd'hui de plus en plus de femmes actives, des modèles inspirants. « Cela crée un effet d'entraînement. »

Accessibilité

« À l'époque [dans les années 70 et 80, NDLR], on courait uniquement pour la performance, alors qu'aujourd'hui, on court pour le plaisir. Les femmes s'y retrouvent davantage. La course est devenue plus inclusive, accessible », indique Jean-Yves Cloutier, entraîneur et président fondateur du Club des vainqueurs, à Montréal.

Facilité

Malgré toutes les bonnes intentions, le train-train quotidien a tôt fait de nous rattraper et la possibilité de bouger fond comme neige au soleil. C'est particulièrement vrai pour les sports organisés. À partir du moment où les femmes travaillent et ont des enfants, de 30 à 45 ans, la pratique sportive devient plus difficile et elles ont tendance à devenir moins actives, selon Suzanne Laberge. « Le manque de temps et la difficulté d'être disponible à un moment fixe sont les principaux obstacles. » La course s'avère donc un choix tout indiqué. « Courir ne demande pas d'habiletés techniques particulières, ni de déplacements à l'autre bout de la ville, ni d'équipement sophistiqué. On n'a qu'à sortir de la maison et le tour est joué. »

Rendement

Les résultats sont rapides et concrets. « On tire des bienfaits physiques et psychologiques en à peine 20 minutes, explique Marianne Pelchat, rédactrice du magazine *Kmag* et coureuse élite. C'est un bon ratio. C'est idéal si on veut se mettre en forme ou perdre du poids. Déjà, après quelques semaines de pratique, on voit une amélioration dans la foulée, la respiration, l'aisance. » Si une femme de 60 kg court 10 km en une heure, elle brûle environ 600 calories, l'équivalent d'un gros hamburger garni. C'est trois fois plus, pour la même durée, que le conditionnement physique en salle et que le ski alpin.

Le livre *La course à pied au féminin* publié aux éditions La Presse par notre journaliste Sophie Allard, est en librairie depuis quelques semaines.

Si vous souhaitez joindre une communauté de coureuses sur Facebook, abonnez-vous à la page La course à pied au féminin. Vous pourrez y échanger sur diverses questions liées à la pratique de la course à pied et y recevoir de l'information pertinente.

Il est temps « pour vous d'arrêter » de prendre un verre

Contactez-nous dès maintenant pour savoir comment la technique d'implants dentaires All-on-4 MC peut vous permettre de retrouver VOTRE sourire en une seule journée!

MALO CLINIC
antonyCarbery
DENTISTERIE IMPLANTOLOGIE

1 877 812-4000
ANTONYCARBERY.COM

Une toute nouvelle tisane 100% naturelle pour combattre et soulager la constipation occasionnelle.

Aujourd'hui encore les problèmes de constipation occasionnelle continuent d'incommoder un grand nombre de gens. La prise de certains médicaments, tout comme un mode de vie irrégulier peut entraîner des problèmes de constipation. Si ces symptômes vous affectent, des solutions naturelles existent pour y remédier.

La nouvelle tisane **Sapilax Plus**, est une formulation équilibrée de feuilles de séné (principal ingrédient actif), de racines de rhubarbe de Chine, d'aiguilles de sapin baumier, de feuilles de menthe poivrée et d'écorce de cannelle. Des autorités de santé tels l'OMS (Organisation mondiale de la santé), l'EMA (Agence européenne du médicament), la Commission E du Ministère de la santé allemande et l'ESCOP (Coopération scientifique européenne en phytothérapie) reconnaissent les propriétés laxatives de la feuille de séné pour le traitement ponctuel de la constipation occasionnelle.

Un seul sachet infusé de la nouvelle tisane **Sapilax Plus** au coucher suffira à vous soulager sans douleur et facilitera ainsi le travail de vos intestins de façon naturelle.

Pour les moments où la constipation devient un problème, procurez-vous la tisane Sapilax Plus et retrouvez votre sensation de bien-être.

Disponible en pharmacie et boutique d'alimentation naturelle.

DISPONIBLE CHEZ
JEAN COUTU
Accès>>pharma chez Walmart
MARCHÉS TAU
Consultez votre pharmacien lors de l'achat de produits de santé naturels.

votre spécialiste depuis 1985
boutique
endurance
6579, Saint-Denis, Montréal
T. 514.272.9267

NB

DES COUREUSES DE RENOM

Kathrine Switzer

En 1967, Kathrine Switzer a été la première femme à s'inscrire (sous le nom de K.V. Switzer) au marathon de Boston et à terminer officiellement la course, cinq ans avant que les femmes n'y soient admises. Elle s'est fait bousculer durant l'épreuve par un officiel. Cela dit, Bobbi Gibb, qui courait en bandit (sans dossard), a été la première femme à franchir le fil d'arrivée du célèbre marathon, une heure avant Switzer. Elle l'avait aussi couru en bandit en 1966.

PHOTO KATHRINESWITZER, FACEBOOK.COM

Jacqueline Gareau

Elle est à ce jour l'unique Canadienne à avoir remporté le marathon de Boston (1980). On se souvient qu'elle a été déclarée gagnante une semaine plus tard, après que la tricherie de Rosie Ruiz (qui avait pris le métro !) fut mise au jour. Jacqueline Gareau a remporté les marathons de Montréal (1979, 1987) et de Los Angeles (1984) et a été sacrée Marathonienne du XX^{e} siècle au Canada.

PHOTO BRIAN SNYDER, REUTERS

Joan Benoit

Après avoir remporté deux fois le prestigieux marathon de Boston (1979 et 1983), cette Américaine du Maine a remporté, en 1984 à Los Angeles, le premier marathon féminin de l'histoire olympique.

PHOTO JOANBENOITSAMUELSON.COM

Paula Radcliffe

Mère de deux petites filles, l'athlète britannique détient le record du monde féminin au marathon avec un chrono de 2 h 15 min 25 s obtenu en 2003 au marathon de Londres. Elle a aussi établi des records du monde sur diverses distances sur route : 8 km, 10 km, 15 km, 20 km.

PHOTO ODD ANDERSEN, AGENCE FRANCE-PRESSE

UN RAPPEL HISTORIQUE

SOPHIE ALLARD

Au Québec, le sport a longtemps été l'affaire des hommes. « La mise en marché de la bicyclette à un prix abordable a donné aux sports féminins un essor qui atteint son apogée dans les années 20. La société canadienne assiste alors à une effervescence des pratiques sportives féminines qui conteste l'hégémonie masculine dans ce domaine », écrit l'historienne Élise Detellier, dans sa thèse de doctorat *« They Always Remain Girls » : La reproduction des rapports de genre dans les sports féminins au Québec, 1919-1961*. Mais la pratique du sport suscite des peurs. « L'Église craint que la pratique du sport, encouragée pour viriliser l'identité masculine, donne le même résultat sur le corps et les comportements féminins, brouillant ainsi les différences sexuelles. » Les femmes sont tout de même incitées à pratiquer des sports par les médecins et les clercs. Sous restrictions. Les coureuses sont donc peu nombreuses à l'époque. Et elles sont souvent cantonnées dans les courtes distances comme le 100 m. Au tournant des années 30, on commence à voir des courses de fond féminines. Des épreuves de 5 milles, de 10 milles. Plusieurs participantes sont des athlètes professionnelles qui courent sous la houlette d'agents et promoteurs. Dans les années 70, les femmes font encore figure d'exception dans les courses populaires, qui leur sont souvent interdites.

ARTS BIEN BELLE SOIRÉE

Tous les jours dans *La Presse*

Je prends MaSanté en main.

Dossiers
Renouvellements
Rappels

Inscrivez-vous en succursale ou sur Brunet.ca/lapresse

Seulement chez Brunet

CONFÉRENCE GRATUITE - 6 MAI 2013

L'arthrite juvénile et la transition à l'âge adulte

La transition à l'âge adulte : quels sont les défis de l'arthrite juvénile durant cette période et comment s'y préparer ? Venez écouter nos spécialistes et leur poser vos questions.

- **Dre Sarah Campilo et Dre Elizabeth Hazel, rhumatologues**
- **Mme Christiane Azar et Mme Marie-Claude Saindon, coordonnatrices cliniques**

Le lundi 6 mai 2013 de 18 h 30 à 20 h 30
Hôtel Ruby Foo's, Salle Singapore C, 7655, boul. Décarie, Montréal (Québec)
RÉSERVEZ VOTRE PLACE : 1.800.321.1433, poste 2450

Cet événement est rendu possible grâce à une subvention à visée éducative de Janssen

La Société de l'arthrite

CONFÉRENCE DIFFUSÉE EN DIRECT SUR LE WEB
www.arthrite.ca/qc

POLITIQUE

ASSURANCE-EMPLOI

Le nombre d'enquêteurs a chuté sous les conservateurs

EXCLUSIF

MARTIN CROTEAU

OTTAWA — Alors que le gouvernement Harper subit les critiques du vérificateur général pour son incapacité à recouvrer les prestations d'assurance-emploi versées en trop ou frauduleuses, des documents obtenus par *La Presse* révèlent que le nombre d'enquêteurs affectés à cette tâche a chuté presque de moitié au cours des dernières années.

« Nous pensons que le Ministère pourrait recouvrer chaque année des dizaines de millions de dollars de plus au titre des paiements versés en trop »

— Michael Ferguson, vérificateur général du Canada

On comptait 760 enquêteurs fédéraux travaillant sur le programme d'assurance-emploi en 2004-2005, selon un document obtenu par *La Presse* grâce à la Loi sur l'accès à l'information. Ce nombre a fondu à 460 en 2012-2013. Le nombre d'enquêteurs a baissé encore davantage au Québec et dans les provinces atlantiques (voir tableau).

Le ministère des Ressources humaines explique la réduction de son personnel d'enquête par un recours accru à la détection automatisée des paiements irréguliers.

« Avec l'automatisation croissante des programmes tels que l'assurance-emploi, la sécurité de la vieillesse et le Régime des pensions, les prestations irrégulières qui requièrent un suivi plus approfondi sont plus faciles à identifier, a fait savoir le Ministère dans un court courriel écrit en anglais. Résultat, nos ressources peuvent maintenant être mieux concentrées sur l'enquête et l'intervention au lieu de la révision de documents. »

Le Ministère fait valoir que près d'un demi-milliard de dollars en paiements inadmissibles ont été détectés et stoppés par Service Canada.

Suivi inadéquat

Mais voilà, le vérificateur général reproche à ce même ministère de ne pas assurer un suivi adéquat de ce problème. Michael Ferguson y consacre d'ailleurs un chapitre entier dans son rapport annuel, rendu public mardi.

Le vérificateur note que les sommes payées en trop par l'assurance-emploi et qui sont dues à l'État totalisaient 662 millions en mars dernier. Pourtant, le nombre de cas de prestations irrégulières en attente d'une enquête s'élève à près de 400 000. Résultat : des « dizaines de millions » sont payées en trop par régime d'assurance-emploi.

« Nous pensons que le Ministère pourrait recouvrer chaque année, de manière financièrement avantageuse, des dizaines de millions de dollars de plus au titre des paiements versés en trop, s'il améliorait ses analyses et sa compréhension des paiements versés en trop et déterminait la meilleure façon de les détecter et de les recouvrer », conclut M. Ferguson.

Embaucher davantage

L'Alliance de la fonction publique du Canada, qui représente plusieurs enquêteurs de l'assurance-emploi, estime que les coupes de personnel ont un impact direct sur la capacité du Ministère à recouvrer les sommes qui lui sont dues. Son vice-président, Steve McCuaig, estime qu'il faut embaucher davantage de personnel.

« Ce n'est pas pour dire que nos membres font nécessairement des erreurs. Mais si on vous demande de prendre une charge de travail trop grande, c'est certain qu'il va y avoir des erreurs. », a estimé M. McCuaig.

Le recours à la surveillance par les enquêteurs fédéraux cherchant à débusquer des prestations irrégulières d'assurance-emploi a été vivement critiqué au cours des dernières semaines. La ministre des Ressources humaines a aussi été placée sur la défensive lorsqu'elle a dû admettre qu'Ottawa impose des « objectifs de rendement » à ses enquêteurs, peu après avoir nié l'existence de « quotas ».

— Avec la collaboration de William Leclerc

662 MILLIONS

Somme payée en trop par l'assurance-emploi et qui est due à l'État au 31 mars 2012.

400 000

Nombre de cas de paiements irréguliers d'assurance-emploi en attente d'une enquête en mars 2012.

62 MILLIONS

Somme des paiements en trop, pénalités et intérêts radiée par le fédéral en 2011-2012, la plus grande partie à cause de l'expiration du délai prévu par la loi pour les recouvrer.

6 ANS

Délai que la Loi sur l'assurance-emploi donne au gouvernement fédéral pour récupérer les paiements versés en trop après avoir informé le prestataire.

Source : Rapport du vérificateur général du Canada

Enquêteurs internes affectés à l'assurance-emploi

Année	Atl.	QC	ON	Ouest	Total
2004-05	100	270	150	240	**760**
2005-06	100	250	140	230	**720**
2006-07	100	230	130	230	**690**
2007-08	100	210	120	220	**650**
2008-09	80	210	130	160	**580**
2009-10	80	200	140	160	**580**
2010-11	70	190	130	160	**550**
2011-12	60	160	130	150	**500**
2012-13	50	140	110	160	**460**

Source : Ressources humaines et Développement des compétences Canada

NÉGOCIATIONS DE TRAVAIL

Radio-Canada inquiète des nouvelles règles

HUGO DE GRANDPRÉ

OTTAWA — Radio-Canada a ajouté sa voix à celle des partis de l'opposition, hier soir, se disant préoccupée par les changements de règles proposés par le gouvernement Harper dans son projet de loi de mise en œuvre du budget.

Le tout dernier chapitre de ce projet de loi C-60, présenté lundi, propose de soumettre les négociations de travail des sociétés d'État fédérales à la discrétion du gouvernement. Le conseil des ministres pourrait, par exemple, exiger d'une société qu'elle fasse approuver son mandat de négociation ou la conclusion d'une entente par le Conseil du Trésor. Cette supervision s'appliquerait à la négociation de conventions collectives d'employés syndiqués, ainsi qu'à des employés non syndiqués. Elle vise des entités comme Radio-Canada, Via Rail ou Postes Canada.

Depuis lundi, les partis de l'opposition dénoncent ce qu'ils décrivent comme une ingérence politique abusive dans les affaires d'organismes indépendants – en particulier dans celles du diffuseur public, souvent impopulaire chez les conservateurs.

CBC/Radio-Canada n'est pas allée aussi loin, dans un communiqué de presse diffusé en début de soirée hier. L'organisme a néanmoins exprimé certaines craintes.

« Nous appuyons les efforts visant à aider les sociétés d'État à gérer les fonds publics de manière responsable », peut-on lire dans le document. « Nous croyons que cette initiative peut avoir des conséquences inattendues sur le bon fonctionnement de certaines sociétés, a-t-on cependant ajouté. Il est important que ces conséquences soient bien comprises et traitées. »

Les dirigeants de la société souhaitent rencontrer des membres du conseil des ministres pour leur présenter leur position.

À la Chambre des communes, hier, le ministre responsable du Conseil du Trésor, Tony Clement, a justifié ces changements en disant que « les finances des sociétés d'État relèvent du gouvernement. Nous devons nous assurer que les coûts sont soutenables ».

Résultats des tirages du : 2013-05-01

Lotto 6/49 : 01 02 32 33 38 49 — 42 compl.
Québec 49 : 32 35 39 44 47 48 — 43 compl.
Lotto 6D : 2 3 1 5 1 3 1 1
Sprint 04 07 34 35 44
Loto Poker : 2♡ 2♠ 8♠ D♣ A♣
Triplex : 31 36 37 38 41
La Poule aux Œufs d'or : 1 25 000 $ 567147 — 2 50 000 $ 439203 — 3 100 000 $ 954616 (décomposables)
Numéros « Télé » : 350459 564817 869446 (non décomposables)
La Poule Plus : 05
Numéro « Votre participant » : AUCUN
Banco : 06 10 13 14 18 19 22 27 29 30 31 34 35 46 49 54 58 59 62 64
La Quotidienne : 3 987 — 4 4156
Astro : Jour - Mois - Année - Signe : 27 DÉCEMBRE 29 POISSONS
Extra : 4393971

Ce vendredi, Lotto MAX 40 MILLIONS $ (approximatif)
Vivez vos rêves au max

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

lotoquebec.com/loteries

Le Canada renonce à briguer un siège au Conseil de sécurité de l'ONU

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Le Canada écarte l'idée de briguer à nouveau un siège au Conseil de sécurité des Nations unies en 2014 après avoir encaissé un cuisant revers aux mains de l'Allemagne et du Portugal quand deux membres non permanents ont été choisis en 2010.

Le ministre des Affaires étrangères, John Baird, a confirmé que le gouvernement Harper ne compte mener aucune campagne au cours des prochains mois dans l'espoir d'obtenir un des sièges qui deviendront vacants l'an prochain.

Il a soutenu que le Canada a d'autres priorités en matière d'affaires étrangères que de courtiser « des dictatures » dans l'espoir d'obtenir leur appui lors d'un éventuel vote aux Nations unies.

« La politique étrangère du Canada, qui est fondée sur des principes, n'est pas à vendre pour obtenir un siège au Conseil de sécurité. Nous travaillons de manière inlassable pour offrir de l'aide humanitaire aux plus vulnérables, y compris en Syrie. Nous faisons preuve de leadership quand il faut s'opposer au régime du mal en Iran. [...] Les Canadiens peuvent finalement être fiers de leur gouvernement en matière de politique étrangère », a soutenu M. Baird aux Communes.

PHOTO BLAIR GABLE, REUTERS

Le ministre des Affaires étrangères John Baird a déclaré que le Canada avait d'autres priorités que de courtiser « des dictatures » dans l'espoir d'obtenir leur appui lors d'un éventuel vote aux Nations unies.

L'opposition fulmine

Cette décision du chef de la diplomatie canadienne a soulevé l'ire des partis de l'opposition. Le chef du NPD, Thomas Mulcair, a soutenu que le gouvernement Harper poursuit une politique de repli, minant ainsi la réputation internationale du Canada.

« C'est justement à cause de Stephen Harper et de John Baird que nous avons perdu toute crédibilité aux Nations unies. Quand nous avons retiré notre candidature, au troisième tour, en 2010, nous ne l'avons pas fait parce que nous savions que nous allions perdre. Nous l'avons fait parce que nous savions que nous serions humiliés. Et nous n'avons pas perdu aux mains de dictatures, mais aux mains de pays qui sont des alliés de longue date du Canada, comme le Portugal et l'Allemagne », s'est indigné le chef du NPD.

« C'est la première fois dans l'histoire du Canada qu'un gouvernement renonce complètement à obtenir un siège aux Nations unies, qu'il renonce à jouer un rôle crucial sur la scène internationale. » — Thomas Mulcair

M. Mulcair a ajouté qu'un éventuel gouvernement néo-démocrate multiplierait les efforts à l'étranger et aux Nations unies afin de redorer l'image du Canada et de jouer un rôle plus important sur la scène internationale.

« C'est la première fois dans l'histoire du Canada qu'un gouvernement renonce complètement à obtenir un siège aux Nations unies, qu'il renonce à jouer un rôle crucial sur la scène internationale », a ajouté M. Mulcair.

Cela dit, il n'est pas certain que le Canada aurait pu être considéré pour un siège l'an prochain puisque les sièges qui deviendront vacants seraient alloués à des pays des continents de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine, selon des informations qui circulaient hier.

Gifle diplomatique

En 2010, la délégation canadienne à l'ONU, menée par l'ancien ministre des Affaires étrangères Lawrence Cannon, avait encaissé durement la gifle administrée par la communauté internationale, qui avait préféré accorder les deux sièges non permanents à l'Allemagne et au Portugal plutôt qu'au Canada. C'était d'ailleurs la première fois depuis la création des Nations unies, en 1945, que le Canada échouait dans sa tentative d'obtenir un des sièges non permanents attribués tous les deux ans par un vote des pays membres de l'ONU.

À l'époque, Lawrence Cannon avait blâmé l'ancien chef du Parti libéral, Michael Ignatieff, qui avait déclaré en entrevue que le Canada ne méritait pas un siège en raison de la politique étrangère des conservateurs, pour cet échec.

Mais plusieurs avaient jugé cette explication ridicule et avaient soutenu que la politique du gouvernement Harper sur la question des changements climatiques, son appui inconditionnel à Israël et le retrait du Canada de l'Afrique avaient contribué à ce revers diplomatique retentissant.

ON PAIE LES TAXES*

SUR TOUS LES ARTICLES À PRIX RÉGULIER EN MAGASIN!

(EXCLUANT CANADA GOOSE, ARBALÈTES, ARMES À FEU ET MUNITIONS)

JUSQU'AU 5 MAI 2013

SAIL
Manteau imperméable 2,5 plis (homme)
87-011-RP
rég. : **89.99**
53.99**

SAIL
Manteau imperméable 2,5 plis (femme)
87-011-K-RP
rég. : **89.99**
53.99**

Pantalon imperméable 2,5 plis (homme)
87-012-RP
rég. : **59.99**
35.99**

Pantalon imperméable 2,5 plis (femme)
87-012-K-RP
rég. : **59.99**
35.99**

PELICAN
Kayak Sonic X 80 (8 pi)
rég. : **279.99**

GARMIN
GPS Oregon 450t
rég. : **399.99**
249.99**

NORTHFIELD
Polo à demi-glissière
93002
rég. : **39.99**
19.99**

LOLË
Robe Statira
LSW0850
rég. : **59.99**
35.99**

OUTBOUND
Sac de couchage Kitimat
rég. : **79.99**

QUANTUM
Moulinet à lancer léger Smoke PTS Inshore
rég. : **199.99**
139.99**

SALOMON
Sherbrooke Lite Hiker (Homme / Femme)
rég. : **109.99**
64.99**

PELICAN
Kayak Pulse (10 pi)
rég. : **349.99**

BELOEIL - BROSSARD - BURLINGTON - ETOBICOKE - LAVAL - OSHAWA - OTTAWA - QUÉBEC - VAUGHAN

* SAIL accorde un rabais qui équivaut aux deux taxes (TPS et TVQ) sur la marchandise à prix régulier seulement. Ne s'applique pas aux articles Canada Goose, aux munitions, aux armes à feu et aux arbalètes. Détails en magasin. En vigueur jusqu'au 5 mai 2013.

** Le rabais s'applique au prix régulier. Le rabais concernant les taxes ne s'applique pas à cette offre. Détails en magasin.

SAIL

LA PLUS GRANDE DESTINATION PLEIN AIR

ACTUALITÉS

Marche anticapitaliste du 1er Mai

Manif, fanfare et touristes

DAVID SANTERRE
ET ANNABELLE BLAIS

C'est à 400 mètres de son but, le fameux club 357c, que la marche anticapitaliste du 1er Mai a été stoppée par les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), qui ont pris en souricière environ 300 personnes.

Plusieurs ont reçu une contravention de 637$ pour avoir désobéi au règlement municipal P6. Certains ont été arrêtés pour des actes criminels tels que méfaits, entraves et agression.

« Nos agents qui marchaient sur le côté de la manifestation ont reçu des boules de billard et des bâtons, a expliqué le sergent Jean-Bruno Latour, porte-parole du SPVM. Mais l'arrestation de masse est en vertu de P6, qui stipule que tout regroupement mettant en danger la sécurité et l'ordre public est illégal. »

La police n'était pas en mesure hier soir de fournir le nombre exact d'arrestations.

PHOTO ANNE GAUTHIER, LA PRESSE

Environ 300 personnes ont été prises en souricière par les policiers, hier, lors de la manifestation. Plusieurs ont reçu une contravention de 637$ pour avoir désobéi au règlement P6.

« Le chemin des élus »

Cette manifestation annuelle est habituée aux affrontements entre manifestants et policiers. Le point de départ était la mairie de Montréal, sur la place Jacques-Cartier, et le point d'arrivée, le 357c, le fameux club privé où se sont rencontrés certains acteurs mentionnés à la commission Charbonneau.

« Nous allons refaire le chemin qu'ont emprunté plusieurs élus municipaux pour aller manger avec des gens de la construction et du crime organisé. Là où une minorité prend des décisions pour exploiter la majorité », avait annoncé hier matin William Tremblay, porte-parole de la Coalition des luttes anticapitalistes (CLAC), lors d'une conférence de presse devant le fameux club.

Vers 18h, ils étaient plus de 500 réunis à la place Jacques-Cartier. L'atmosphère était plutôt calme, une fanfare assurait l'ambiance sonore. Plusieurs touristes curieux s'approchaient de la foule et prenaient des photos.

Une première tentative de marche vers l'ouest sur la rue Notre-Dame a été bloquée par un cordon de policiers. Une confrontation tendue s'en est suivie devant l'hôtel de ville, au son de la fanfare.

Puis, après une quinzaine de minutes, les policiers ont laissé les manifestants partir vers le sud. Mais déjà, à 18h20, la manifestation était déclarée illégale.

La foule a pu marcher jusqu'à la place Royale, à la hauteur du musée de Pointe-à-Callière. C'est là qu'un peloton du groupe d'intervention s'est amené à la course pour bloquer la rue de la Commune.

Une toute menue manifestante qui, en courant, tentait de passer avant que les hommes casqués ne bloquent la rue a été plaquée durement au sol par le bouclier d'un agent. Sa tête a frappé le bitume.

La manifestante s'est mise à pleurer pendant que son ami s'est mis à enguirlander l'agent. « Tu es brave ! Tu dois être fier », lui hurlait-il au visage. Au moment où il a tourné le dos aux policiers, il a été étendu au sol et menotté, sous les cris des quelques manifestants.

Le groupe a alors été divisé en deux par les policiers. Pendant ce temps, les gens attablés sur les terrasses observaient avec attention, certains prenant des photos, d'autres préférant rentrer à l'intérieur.

Le groupe à l'est de la place Royale a été repoussé, ce qui a donné lieu à quelques scènes décousues. Comme un homme tentant de fuir avec son vélo, qui était retenu par un agent à cheval qui en tenait la roue.

« Comment je peux me disperser si tu retiens mon vélo », criait le jeune. Le policier a finalement eu gain de cause, gardant le vélo avec lui.

Fanfare encerclée

De l'autre côté de la place, devant le musée, le deuxième groupe de près de 300 personnes a été encerclé dans une souricière. La fanfare étant de ce groupe, la musique a résonné sur les lieux jusqu'à ce qu'un à un, les manifestants soient mis en détention dans les autobus de la Société de transport de Montréal (STM).

Quelques jets de gaz irritant CS ont été utilisés par les policiers pour repousser des manifestants et pour contrôler une escarmouche survenue dans la souricière.

Jusqu'à 22h environ, tous les manifestants dans la souricière ont été menottés un à un et transportés vers un centre de détention du SPVM avant d'être libérés, leur contravention en main pour la plupart.

L'ABC DE LA SANTÉ DES ENFANTS
de la pédiatre Gaëlle Vekemans

155 sujets traités de façon pratique
• Quels sont les signes ?
• Quoi faire ?
• Quand consulter ?
Tout pour accompagner vos enfants de 0 à 16 ans.

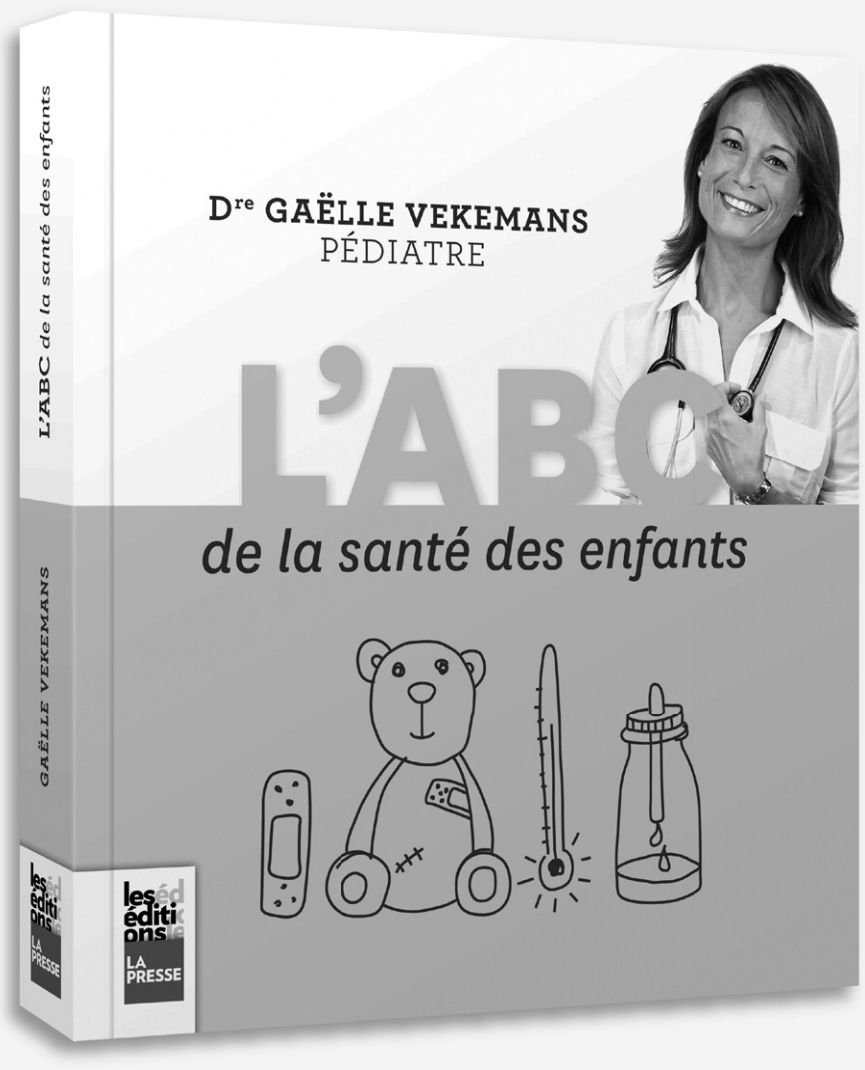

« Super bien fait et vraiment pratique à avoir à la maison »
- Véronique Cloutier

« C'est un outil qui va servir pour toute la vie de l'enfant »
- Richard Turcotte, *Ça commence bien*, V Télé

Offert en librairie ou sur
librairie.lapresse.ca
Aussi en PDF numérique

les éditions LA PRESSE

Gisements de pétrole à Anticosti

L'entente secrète sera dévoilée

PAUL JOURNET

QUÉBEC — Avant la fin de l'été, les Québécois sauront à quel prix ils ont cédé à Pétrolia un potentiel pétrolier estimé à 31 milliards de barils à Anticosti.

Pétrolia et Hydro-Québec ont conclu hier une entente de principe. « Quand j'ai récupéré [les droits] en 2008, ça n'avait pas de valeur », affirme le président de la société junior, André Proulx.

« Je pense quand même que le prix était intéressant pour nous et pour eux, ajoute-t-il néanmoins. Je me demande même si je n'ai pas payé ça trop cher. Mais peu importe le prix, il y aura toujours des gens qui vont se plaindre. »

Le gouvernement Charest avait démantelé la division pétrole et gaz d'Hydro-Québec en 2005. Des dizaines de millions de dollars avaient été dépensés par le public et le privé en exploration. Trois ans plus tard, la société d'État vendait 35 permis contre une redevance « prioritaire ». M. Proulx ne veut pas dire si l'entente prévoyait d'autres sommes.

Le pétrole non conventionnel de ces gisements est situé dans la roche-mère, entre des couches isolantes. M. Proulx explique que ni lui ni Hydro-Québec n'avaient identifié ce potentiel au moment de la transaction. « On était simplement partis du principe qu'il y avait un beau potentiel de réserve traditionnelle, même si les résultats n'avaient jamais été concluants. On n'était pas certains de notre coup, on a pris une chance. »

La société junior a depuis constaté le potentiel. Elle a investi près de 20 millions de dollars en exploration et s'est trouvé un partenaire, Corridor Ressources. « On prévoit investir encore de 30 à 50 millions de dollars », dit M. Proulx. L'argent servira à évaluer le nombre de barils pouvant être extraits. Selon les plus récentes estimations, environ 1,5 milliard de barils, soit 5 % du total, pourraient être extraits.

Risque politique

Viendra ensuite l'évaluation des coûts d'extraction et de transport. Ce processus durera deux ans. Ce sera enfin au tour des évaluations environnementales nécessaires avant de pouvoir possiblement passer à l'exploitation. « Mon plus grand risque est politique », dit M. Proulx, se référant à la possibilité que l'exploitation soit interdite, même si le gouvernement péquiste s'est déjà prononcé en faveur.

Investissement Québec a déjà investi 10 millions dans l'aventure. Pétrolia se cherche toutefois encore du financement ou un partenaire. S'il réussit à le faire avant septembre, M. Proulx dévoilera les « droits et intérêts » prévus dans l'entente, qui bientôt ne devrait plus être secrète.

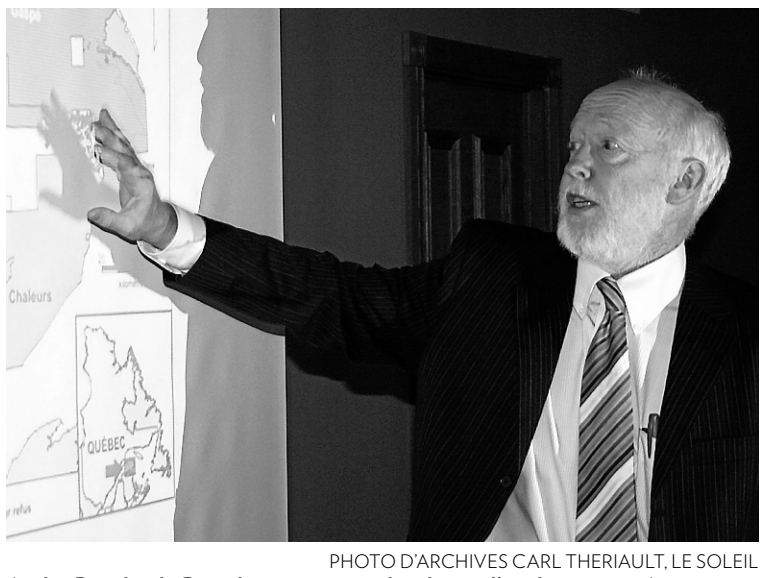

PHOTO D'ARCHIVES CARL THERIAULT, LE SOLEIL

André Proulx, de Pétrolia, estime que les droits d'exploitation à Anticosti n'avaient pas de valeur lorsqu'il en a fait l'acquisition, en 2008.

BOMBAY®

CE WEEK-END SEULEMENT!

économisez 40 %*

sur TOUS les articles de
299 $ OU PLUS
à prix courant

LE SOLDE SE TERMINE LUNDI LE 6 MAI

la Fête des Mères dimanche le 12 mai

Gagnez pour maman une séance de magasinage de 1000 $

Inscrivez-vous à www.bombay.ca pour courir la chance de gagner une carte-cadeau BOMBAY au montant de 1000 $

6 MOIS, SANS INTÉRÊT AVEC PAIEMENTS MINIMAUX§

sur les achats de 500$ ou plus traités avec votre carte de crédit BOMBAY**

Ouvrez un compte-carte de crédit BOMBAY aujourd'hui et

ÉCONOMISEZ UN 10 %† ADDITIONNEL

sur votre achat total

Décarie, coin Jean-Talon 514 341 4927	Centre Rockland 514 344 4688	Les Galeries d'Anjou 514 352 7696	Place Ste-Foy 418 651 7664	Carrefour Champêtre 450 534 0611
Le Carrefour Laval 450 978 5362	Kirkland 514 428 0606	**NOUVEAU** Faubourg Boisbriand 450-419-5609	Quartier Dix30 450 462 2535	Galeries des Sources 514 683 2722

www.bombay.ca

*Le rabais s'applique aux prix courants. †Toutes les options de financement sont offertes sous réserve de l'approbation du crédit. Nouveaux demandeurs seulement. §Période promotionnelle de 6 mois sans intérêts avec paiements minimaux : Sous réserve de l'approbation du crédit pour les détenteurs de la carte de crédit Bombay. Un achat minimal de 500 $ est exigé. Un paiement mensuel équivalent au plus élevé de 15 $ ou de 3.5% de votre solde est exigé durant la période promotionnelle. Les intérêts calculés au taux privilégié s'accumulent sur le solde impayé à compter de la date de l'achat. Si le montant de l'achat et tous les frais facturés à l'égard de l'achat ne sont pas payés avant la date d'échéance de la promotion, les intérêts accumulés sont exigibles et ajoutés à votre solde. Si durant la période promotionnelle vous n'effectuez pas un paiement minimal exigé, l'offre promotionnelle sera annulée et les intérêts accumulés sont exigibles et ajoutés à votre solde. Le solde impayé sur l'offre promotionnelle sera chargé des intérêts au taux privilégié jusqu'à ce que le solde soit payé en entier. Le taux privilégié est de 29.9%. Pour de plus amples détails, demandez à un(e) associé(e). ** Toutes les options de financement sont offertes sous réserve de l'approbation du crédit.

POLITIQUE

Sympathisant péquiste pressenti à la tête de Tourisme Montréal

PHOTO ANDRÉ PICHETTE, LA PRESSE

David Heurtel est actuellement PDG de la Régie des installations olympiques.

DENIS LESSARD ET TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Un ancien employé politique du premier ministre péquiste Bernard Landry, David Heurtel, est dans la courte liste pour succéder à Charles Lapointe comme patron de Tourisme Montréal, un poste hautement convoité dans la métropole.

M. Heurtel, actuellement PDG de la Régie des installations olympiques, a récemment franchi les entrevues des chasseurs de têtes chargés de trouver la perle rare. Est aussi en lice Marc Tremblay, du Palais des congrès de Montréal.

Cette course a débuté après que le ministre des Relations internationales et responsable de Montréal, Jean-François Lisée, fut intervenu pour bloquer la candidature de Line Beauchamp, ex-ministre libérale, à un autre poste comme directrice générale de la Société des célébrations des fêtes du 375e anniversaire de Montréal.

Forfait de Courchesne

Pressentie pour poser sa candidature à Tourisme Montréal, Michelle Courchesne aurait déclaré forfait après avoir constaté le sort réservé par M. Lisée à sa collègue, Line Beauchamp. Les deux ex-ministres libérales ont plus récemment tenté leur chance du côté de Centraide pour remplacer Michelle Thibodeau-DeGuire, qui a quitté son poste fin 2012. Sans succès toutefois, puisque Centraide désirait des candidats retirés de la politique depuis au moins un an.

Il y a quelques semaines, joint par *La Presse*, le chef de cabinet de M. Lisée, André Bouthillier, avait pourtant nié catégoriquement toute intervention pour bloquer la candidature de Mme Beauchamp. Le ministre Lisée disait le contraire, hier.

« Quand j'ai appris que le nom de Mme Beauchamp circulait, j'ai dit : « Il ne faut pas faire exprès, elle est responsable d'une des plus grandes crises qui aient affecté Montréal au cours de la dernière année, la crise étudiante. » En plus, son nom circulait à la commission Charbonneau. J'ai avisé par mon cabinet le cabinet du maire Applebaum en disant qu'on peut sûrement trouver quelqu'un qui ne porte pas un tel bagage », a expliqué le ministre Lisée, hier. Le cabinet du maire Applebaum a reçu un coup de fil de Québec pour l'informer des réticences du ministre Lisée.

« Je donne mon avis, les gens prennent les décisions. Il y a des gens qui sont venus aux mêmes conclusions que moi. Si la corporation avait décidé que c'est Mme Beauchamp, nous aurions travaillé avec elle. Ma responsabilité envers les Montréalais, c'est de prendre les bonnes décisions pour la suite ! »

Sur Michelle Courchesne : « J'ai appris ça mardi, a soutenu M. Lisée. Les gens peuvent poser leur candidature là où ils le veulent. Les gens qui sentent qu'ils ont un bagage, qui se rendent compte qu'on a une exigence d'intégrité assez élevée, si vous êtes comme Mme Courchesne, qui devrait brocher sur son CV les deux rapports du Vérificateur général qui disent qu'elle a manigancé pour les subventions en garderie et en loisir, elle a pu se dire : "Je ne passerai pas, on rend service aux Montréalais" », a lancé le ministre responsable de Montréal. Jointe chez elle, Mme Courchesne a reconnu qu'elle avait renoncé à se porter candidate à Tourisme Montréal après l'intervention de Lisée pour bloquer sa collègue Beauchamp.

Mme Courchesne réfléchit actuellement à une proposition de Radio-Canada pour une émission cet automne.

L'ancienne collègue de Mme Beauchamp et députée libérale Lise Thériault était outrée hier du sort réservé à son ex-collègue. Pour elle, il s'agit « d'ingérence politique » d'un ministre qui se mêle de tous les dossiers et se comporte en « prince ».

Alcool aux tables de jeu
Le ministre Hébert défend sa décision

QUÉBEC — Le ministre de la Santé, Réjean Hébert, défend la décision de permettre à Loto-Québec de servir de l'alcool aux tables de jeu, une pratique qui pourrait générer 40 millions de dollars de plus en revenus, selon les estimations de la société d'État.

Depuis la création des casinos au début des années 1990, Québec avait toujours refusé cette permission pour des raisons de santé publique.

Or, le ministre Hébert rappelle que cette consommation est permise dans les bars où se trouvent des machines de vidéopoker. « Dans les casinos, il y a déjà un encadrement pour les joueurs compulsifs et l'abus d'alcool, c'est l'endroit le plus sûr pour les parieurs. Il faut cesser de se mettre la tête dans le sable et permettre aux casinos d'être compétitifs. Dans les casinos des autres provinces comme sur les réserves indiennes, c'est permis, explique hier le ministre. Ce qu'il faut, c'est que les joueurs soient dans des endroits sécuritaires et régis par l'État », dit-t-il.

— Denis Lessard

PHOTO CLÉMENT ALLARD, LA PRESSE CANADIENNE

La première ministre Pauline Marois a rencontré, hier, les chefs des trois centrales syndicales du Québec, Louise Chabot (CSQ), Michel Arseneault (FTQ) et Jacques Létourneau (CSN).

Les syndicats demandent le report du déficit zéro

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Le déficit zéro « n'est pas une tradition » et le gouvernement du Québec saura déroger à cet objectif si la situation économique se détériore, estime le président de la FTQ, Michel Arsenault, au sortir d'une rencontre de plus d'une heure avec la première ministre Pauline Marois.

Le gouvernement péquiste a renoué avec une tradition, hier, en recevant pour le 1er mai, jour de la fête des Travailleurs, les ténors des plus importantes centrales syndicales. Pour Pauline Marois, ces échanges avec les syndicats sont réguliers : « En cette journée, c'est important de pouvoir échanger sur les enjeux, ce sont des acteurs importants qui ont amélioré la condition de vie des travailleurs par leurs interventions », a commenté Mme Marois.

Plus de coupes

Selon Michel Arsenault, la première ministre aurait affirmé que les coupes à faire sont faites, « qu'il n'y en aurait pas de nouvelles ». « Quant au déficit zéro, la crise de 1929 est apparue parce que les États-Unis s'étaient entêtés à maintenir le déficit zéro », a soutenu le syndicaliste à l'issue de la rencontre. Conciliant, le patron de la FTQ comprend des propos de Mme Marois que « si les entrées d'argent ne sont pas là, on peut présumer que le déficit zéro sera reporté. Il n'y aura plus de coupes, et on espère avoir des entrées d'argent plus importantes qui permettraient de maintenir l'objectif du déficit zéro. Si l'argent n'est pas là, ce ne sera pas une religion », a résumé M. Arsenault.

Pour la présidente de la CSQ, Louise Chabot, « les compressions faites sont importantes, majeures, on ne pourra pas supporter ça ». Du côté de la CSN, Jacques Létourneau rappelle que les centrales avaient demandé qu'on mette de côté pendant une année les versements au Fonds des générations pour donner de l'oxygène aux programmes.

À son arrivée à la réunion, M. Arsenault était bien plus volontaire, cherchant clairement un engagement non équivoque du gouvernement. « Sur l'équilibre budgétaire, on a toujours trouvé que le gouvernement était trop hâtif. Quand on regarde le fédéral et d'autres pays, cela peut se reporter de quelques années.

« Si Québec ne lâche pas le déficit zéro, il va y avoir des conséquences épouvantables sur les services à la population et l'emploi dans les réseaux publics et parapublics. Les autres provinces le reportent, le fédéral le reporte, les autres pays aussi. Pourquoi on ne pourrait pas le reporter ? », a-t-il lancé.

Les centrales demandent aussi aux partis à l'Assemblée nationale de s'entendre rapidement sur un projet de loi pour le maintien des régimes de retraite à prestation déterminés. Les régimes sont déjà à risque, lourdement déficitaires, et ne peuvent attendre un délai de plusieurs années.

Bédard maintient le cap

En marge de la réunion, le président du Conseil du Trésor, Stéphane Bédard avait réitéré la volonté de Québec de maintenir la cible de l'équilibre budgétaire pour 2013-2014. « La cible qu'on s'est fixée est maintenue. Mme Marois a dit qu'on était capable d'atteindre nos cibles tout en étant responsables. Plusieurs États à travers le monde vivent des difficultés. Au fédéral, ils ont reculé puis sont revenus ». Pour M. Bédard, des signes de croissance aux États-Unis laissent prévoir des jours meilleurs pour les finances publiques québécoises. Sa collègue à l'Emploi, Agnès Maltais va dans le même sens, le gouvernement reste aligné sur le déficit zéro résume-t-elle. Elle repousse l'interprétation syndicale voulant que le déficit zéro mette à risque les programmes sociaux.

L'ex-ministre libéral Raymond Bachand se défile quand on lui demande si l'abandon de l'équilibre peut se justifier si les recettes gouvernementales continuent de déraper.

Il est plus loquace toutefois pour attaquer le gouvernement. « Cela n'a pas de bon sens que Mme Marois contredise son ministre des Finances. La crédibilité du Québec repose sur le ministre des Finances, tu ne peux pas réfléchir à haute voix quand tu es premier ministre ». La revue des finances publiques date de quatre semaines seulement, de tels changements appréhendés, si rapidement : « Ça n'a pas de bon sens », lance-t-il.

– Avec Tommy Chouinard

CARTE-CADEAU DE 25 $ GRATUITE*

avec tout achat de 100 $ ou plus de vêtements à prix régulier.

SOULIERS SALOMON SYNAPSE

hommes et femmes

69,99 $*

prix régulier: 129,99 $

VÉLO DEVINCI SILVERSTONE 1 2012

649,99 $*

prix régulier: 859,99 $

LA CORDÉE 60 ANS

LAVAL MONTRÉAL SAINT-HUBERT LACORDEE.COM

*Offres valides jusqu'au 7 mai 2013 : souliers Salomon Synapse à 69,99 $ et carte-cadeau de 25 $ gratuite, à l'achat de 100 $ et plus de vêtements à prix régulier. Le vélo Silverstone 1 2012 est en solde à 649,99 $ pour une durée limitée ou jusqu'à épuisement de la marchandise. Aucune commande spéciale.

ACTUALITÉS

PROCÈS DE L'OPÉRATION DILIGENCE

Un Hells demande l'aide de l'État

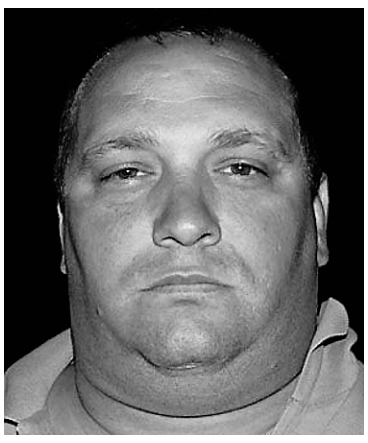

PHOTO PC

Le Hells Angel Normand « Casper » Ouimet

DANIEL RENAUD

Le Hells Angel Normand « Casper » Ouimet veut que l'avocat qui le représentera durant le procès de l'opération Diligence soit rémunéré par l'État. L'accusé a déposé une requête de type Robowtham hier devant le juge Claude Champagne de la Cour supérieure. La requête sera débattue lundi et l'avocat du Hells Angel, M^e Martin Larocque, a demandé à ce que les audiences se déroulent à huis clos, sans la présence du public, des journalistes et même des procureurs de la Couronne, et que les documents et l'enregistrement des discussions soient ensuite déposés dans une enveloppe scellée. Des médias, dont *La Presse*, entendent contester cette demande. *La Presse* a déjà fait état des difficultés de Normand Ouimet à se trouver un avocat et de sa demande de retarder le procès qui a été rejetée par le juge Champagne.

À pas de tortue

Les procédures dans le procès Diligence ont commencé au début de l'hiver. Elles en sont toujours à l'étape des requêtes. À l'origine, cette étape devait durer neuf semaines, mais les parties ont convenu hier qu'elles en auraient au moins jusqu'au 28 mai. Depuis le début, les procédures sont frappées d'une ordonnance de non-publication.

L'opération Diligence, menée en 2009 par la Division d'enquête contre la criminalité financière organisée (DECFO) de la Sûreté du Québec, a visé un réseau lié aux Hells Angels qui tentait d'infiltrer l'économie légale en prenant le contrôle d'entreprises de maçonnerie, dont celle de Paul Sauvé qui viendra d'ailleurs témoigner au procès. Outre Ouimet, huit autres individus sont toujours accusés de complot, recyclage des produits de la criminalité et gangstérisme dans cette affaire.

Normand Ouimet, 43 ans, qui est membre de la section des Hells Angels de Trois-Rivières, est également accusé de 22 chefs de meurtres et de gangstérisme dans le cadre des mégaprocès SharQc.

Pour joindre Daniel Renaud en toute confidentialité: 514-285-7000, poste 4918

Battikh La suite du processus en prison

Chiheb Battikh, cet homme accusé d'avoir enlevé un enfant de 3 ans dans le but d'obtenir une rançon, en décembre dernier, attendra la suite du processus judiciaire en prison. Pour la seconde fois, l'homme de 51 ans, s'est vu refuser sa liberté sous cautionnement. En février, le juge Claude Leblond, de la Cour du Québec avait refusé de remettre M. Battikh en liberté. L'accusé s'était alors tourné vers la Cour supérieure, pour une révision de cautionnement. Hier, la juge Johanne Saint-Gelais a rendu sa décision: liberté refusée. Une ordonnance de non-publication nous empêche de dévoiler ses motifs ainsi que la teneur des débats. Rappelons que l'incident ayant mené aux accusations est survenu le 19 décembre, dans un parc d'Outremont. Le père a heureusement pu récupérer son enfant sur place. En ce qui concerne M. Battikh, lui-même père de cinq enfants, il fait face à d'autres accusations en lien avec cet événement. On lui reproche d'avoir commis des voies de fait armées contre le père de l'enfant, menaces de mort, possession d'un pistolet à impulsion électrique et possession de gaz poivre.

— Christiane Desjardins

Villeray Piétonne happée

Une femme dans la soixantaine a été sérieusement blessée à la tête après avoir été happée par une voiture, hier matin, à l'angle des rues Jean-Talon et Chabot. Vers 9 h 50, la victime traversait la rue Jean-Talon vers le nord lorsque la voiture, qui roulait dans la rue Chabot vers le sud, a tourné à gauche. Selon les témoins, le feu était vert et tous deux étaient en droit de traverser. Mais la conductrice n'a pas vu la piétonne et l'a fauchée. Elle a dû être transportée à l'hôpital pour traiter un violent choc nerveux. La victime est dans un état critique.

— David Santerre

Longueuil Opération antidrogue

Dix personnes, dont certaines seraient proches des motards criminels, ont été arrêtées tôt hier matin à Longueuil dans une opération antidrogue. Les prévenus, six hommes et quatre femmes, étaient pour la plupart encore au lit lorsque les policiers locaux ont investi leurs huit résidences, hier à 4 h 15. Des perquisitions ont permis de saisir des drogues synthétiques et de la marijuana. « Il s'agit de gens qui opéraient surtout ici, à Longueuil, qui seraient liés aux motards et qui étaient presque tous connus de notre service », a indiqué un porte-parole de la police de Longueuil.

— David Santerre

Warwick Un accident fait un mort

La passagère d'un des véhicules impliqués dans la collision frontale survenue à Warwick hier sur la route 116 est morte. Sylvie Paquette, 50 ans, de Victoriaville, occupait le siège passager. La voiture dans laquelle elle se trouvait n'a pas été en mesure d'éviter une camionnette qui s'amenait en sens inverse. Distrait par la recherche d'une adresse, le conducteur de la camionnette a subitement changé de voie. Selon l'agent Louis-Philippe Ruel, le décès de la Victoriavilloise pourrait avoir été causé par un état de santé fragile préalable au drame. Le coroner a ouvert une enquête.

— La Tribune

PROCÈS EDENS KENOL

Il admet avoir tué sa femme, mais nie la préméditation

CHRISTIANE DESJARDINS

Accusé de meurtre prémédité, Edens Kenol admet avoir tué son ex-conjointe Maria Altagracia Dorval à coups de couteau, la nuit du 17 octobre 2010, à Montréal-Nord. Mais l'homme de 37 ans soutient que c'est arrivé de façon fortuite, et nie toute forme de préméditation.

M. Kenol et M^me Dorval avaient trois enfants ensemble. Au moment du drame, ils vivaient séparés depuis environ deux mois. L'homme affirme qu'il s'est rendu chez son ex-femme, cette fameuse nuit, car elle voulait récupérer ses bagues et lui avait dit de passer. La discussion a tourné au vinaigre, dit-il, et M^me Dorval, 28 ans, l'a menacé avec un couteau. Il s'est alors emparé du couteau pour se défendre et, ensuite, c'est en quelque sorte le trou noir.

La Couronne croit plutôt que M. Kenol s'est introduit chez son ex-femme en son absence, qu'il l'a attendue et qu'il l'a attaquée quand elle est rentrée d'une fête, vers 2 h 40, cette nuit-là.

Pendant toute la journée, hier, M^e Jacques Dagenais a soumis à l'accusé des preuves laissant croire qu'il avait harcelé et menacé son ex-conjointe dans les mois et les semaines précédant la mort de celle-ci. Il la surveillait, l'épiait, notait ses allées et venues. Il l'a appelée 107 fois durant les heures précédant le meurtre.

Auparavant, quelqu'un avait coupé les fils du frigo, de la cuisinière et de la télé de M^me Dorval, en plus d'avoir crevé les pneus de sa voiture. M. Kenol a nié être cette personne. Il a aussi nié être celui qui avait menacé M^me Dorval avec un couteau, la nuit du 15 août 2010, quand elle a composé le 9-1-1, en état de panique. Terrifiée, elle répétait au téléphone: « Tu as un couteau et tu veux me tuer, moi et les enfants. » Mais dans son affolement, elle parlait en créole, et le préposé du 9-1-1 ne la comprenait pas. Quand un employé du 9-1-1 a rappelé pour vérifier, M^me Dorval – que le préposé a d'abord pris pour un homme en raison de sa voix grave – a minimisé les choses. Elle a dit qu'elle s'était trompée, qu'elle avait voulu appeler l'ambulance car elle avait mal au ventre.

Edens Kenol, après son arrestation. Hier, la Couronne a soumis à l'accusé des preuves laissant croire qu'il avait harcelé et menacé son ex-conjointe avant sa mort. Il l'épiait, notait ses allées et venues. Il l'a appelée 107 fois durant les heures précédant le meurtre.

Testament vidéo

Dans les heures suivant la mort de M^me Dorval, Edens Kenol a réalisé une vidéo-testament, car il s'apprêtait à se suicider, disait-il. Dans cette vidéo, il blâmait M^me Dorval et plusieurs personnes de son entourage pour ce qui était arrivé. On l'avait poussé à bout, laissait-il entendre. Il confiait la garde de ses enfants à quelqu'un qu'il connaissait, et laissait à cette même personne le fruit des assurances-vie de sa femme et de lui-même, soit 1,2 million de dollars. Mais M. Kenol n'a pas eu le temps de se suicider. Il a été arrêté quelques minutes après avoir réalisé cette vidéo.

Le procès devant jury, qui est présidé par le juge Michael Stober, se poursuit aujourd'hui. L'accusé est représenté par M^es Anne-Marie Lanctôt et Patrick Davis.

Aujourd'hui dans *La Presse+*

PAUSE

■ DOSSIER
Grandeurs et misères des crinières bouclées

■ LA COULEUR DE L'ANNÉE
On a testé le vert émeraude sur les yeux

ACTUALITÉS

■ VIDÉO
IBM dévoile «le plus petit film» de l'histoire.

■ ZOOM
La vérité sur la mort de ben Laden.

PARCE QUE VOUS VOULEZ VOIR L'INFO AUTREMENT

LIVRÉE GRATUITEMENT TOUS LES MATINS AVANT 5H30

La Presse+ redéfinit votre façon de vous informer.
Un format unique et novateur conçu pour lire vos contenus préférés sur iPad.
Un contenu riche en images interactives, vidéos et galeries photos.
Une expérience conviviale pour apprécier chaque moment de lecture.

Découvrez-en plus sur LaPressePlus.ca

LA PRESSE+

Disponible dans l'App Store

iPad est une marque de commerce d'Apple Inc., déposée aux États-Unis et dans d'autres pays. App Store est une marque de service d'Apple Inc.

LE TOUR DU GLOBE

PHOTO REUTERS

Bolivie **Expulsion de l'USAID**

Les États-Unis ont regretté hier l'expulsion de la Bolivie de l'agence américaine pour le développement international USAID, contestant les allégations « sans fondement » du président bolivien, Evo Morales, qui l'accuse d'ingérence dans la politique intérieure de son pays. Le président bolivien a annoncé hier l'expulsion de l'USAID, dans un discours enflammé prononcé à La Paz, à l'occasion de la fête des Travailleurs.

— Agence France-Presse

PHOTO REUTERS

82

Alors que le taux de chômage bat tous les records en Espagne, 82 manifestations ont eu lieu dans tout le pays, hier, lors de la fête des Travailleurs. Un peu partout en Europe, plusieurs milliers de personnes ont manifesté contre les politiques d'austérité et pour davantage de mesures en faveur de l'emploi.

— Agence France-Presse

PHOTO REUTERS

Venezuela **L'opposition devant la Cour suprême**

L'opposition vénézuélienne, qui conteste le résultat de l'élection présidentielle du 14 avril, présentera aujourd'hui un recours devant le Tribunal suprême de justice, a annoncé hier le leader de l'opposition, Henrique Capriles, lors d'un rassemblement pour la fête des Travailleurs à Caracas (notre photo). L'opposition conteste l'élection de Nicolas Maduro, héritier du défunt président Hugo Chavez, proclamé vainqueur par le Conseil national électoral avec une faible avance sur M. Capriles.

— Agence France-Presse

PHOTO AGENCE FRANCE-PRESSE

Turquie **Rouge à lèvres banni pour les hôtesses**

La compagnie nationale aérienne turque Turkish Airlines a décidé d'interdire à ses hôtesses le rouge à lèvres de couleur vive, rouge ou rose, ce qui provoque une nouvelle polémique en Turquie, où le gouvernement islamo-conservateur est soupçonné d'islamiser la société, a rapporté hier la presse. Pour protester, de nombreuses femmes ont publié sur les réseaux sociaux leur photographie avec leurs lèvres fardées de rouge.

— Agence France-Presse

Tragédie au Bangladesh Promesses d'indemnités

Les survivants sceptiques

Au Bangladesh, une semaine après l'effondrement d'un édifice abritant cinq manufactures de vêtements, on continue de compter les morts. Malgré les promesses d'aide des multinationales, qui profitaient du bas coût de leur main-d'œuvre et des manquements aux normes de sécurité, travailleurs, survivants et familles des victimes ont peu d'espoir de voir la couleur de cette compensation.

FRÉDÉRICK LAVOIE
COLLABORATION SPÉCIALE

SAVAR, Bangladesh — « Mais comment la compagnie Loblaw va-t-elle faire pour nous distribuer son argent ? » Alité à l'hôpital, jambe et bras droits plâtrés, Khalid Reza Pintu reste songeur lorsqu'on lui annonce l'engagement de la société canadienne à aider de manière « significative » ceux qui, jusqu'à l'effondrement de leur manufacture, confectionnaient ses vêtements sous étiquette Joe Fresh.

Son patron est en prison, et l'édifice qui abritait l'atelier n'est plus qu'un tas de ruines. Quand il sortira de l'hôpital, dans quelques jours, qui réussira à le retracer pour lui fournir de l'aide ? Comment se tenir informé pour la réclamer ?

Idem pour les compensations gouvernementales. Lundi, la première ministre Sheikh Hasina est passée à l'hôpital Enam, près du site de l'effondrement, et lui a donné une enveloppe de 10 000 takas (130 $) comptant, comme à chaque survivant. Ceux qui avaient reçu leur congé ont raté ses largesses.

Un bilan contesté

Hier matin, devant les ruines du Rana Plaza, l'édifice qui abritait cinq manufactures de vêtements à Savar – un faubourg de la capitale, Dacca –, les proches des travailleurs à la recherche d'un signe de vie ou de mort de leur bien-aimé étaient sceptiques quant au bilan officiel de 407 morts et de 149 disparus.

« Il y a encore plus de 1000 cadavres à l'intérieur ! » estimait Ripa Shahine, dont le frère Mohammad était repasseur. Selon elle, le gouvernement cherche à minimiser le bilan pour ne pas attiser la colère populaire et payer d'importantes compensations.

Impossible de vérifier le nombre exact de personnes qui se trouvaient dans le Rana Plaza peu après 9 h le 24 avril lorsque, en quelques secondes, les neuf étages de ce complexe se sont affaissés.

Lundi, la première ministre Sheikh Hasina est passée à l'hôpital Enam et a donné une enveloppe de 10 000 takas (130 $) comptant, à chaque survivant. Ceux qui avaient reçu leur congé ont raté ses largesses.

Au huitième étage, la moitié des employés avaient choisi de rester à la maison le jour de l'incident, selon le contremaître Pintu. C'est que la veille, la rumeur de fissures dans l'édifice avait tôt fait de se répandre et de semer l'inquiétude.

« En arrivant au travail le matin de l'accident, je suis allé voir mon directeur. Il m'a assuré que la compagnie prenait les fissures au sérieux, qu'il y aurait une inspection. Mais il m'a aussi dit que si nous étions destinés à mourir, nous mourrions de toute façon. »

Monika Hendrum s'y est rendue malgré tout. « L'administration m'avait dit que je pouvais venir chercher mon salaire et que nous aurions une dernière journée de travail réduite. » Ensuite, la manufacture devait fermer le temps de vérifier les dommages à la structure.

« J'ai senti le sol se dérober sous mes pieds, puis je me suis évanouie », se souvient Mme Hendrum, une assistante à la confection qui gagnait toujours 38 $ par mois, malgré ses quatre années d'expérience.

Comme plusieurs travailleuses – 80 % de la main-d'œuvre dans l'industrie textile est féminine –, elle était le principal soutien de sa famille. Chaque mois, elle lui envoyait les deux tiers de son salaire. Aujourd'hui clouée à son lit d'hôpital, elle compte retourner dans son village, dans le nord-ouest du pays, après sa convalescence. « Je veux travailler, explique-t-elle, mais je suis trop effrayée pour remettre les pieds dans une manufacture. »

PHOTO WONG MAYE-E, ASSOCIATED PRESS

Des travailleurs enterrent des cadavres non réclamés, à Dacca, au Bangladesh, où l'effondrement d'un édifice a causé plus de 400 morts, la semaine dernière.

LOBLAW PROMET UNE COMPENSATION « PERCUTANTE ET SIGNIFICATIVE »

La société Loblaw promet que les familles des victimes qui travaillaient dans un édifice qui abritait cinq usines de vêtements à Savar, au Bangladesh, qui s'est effondré, recevront des compensations « percutantes et significatives ».

« Notre but [est] que les victimes et leur famille puissent bénéficier [d'une compensation] maintenant et dans le futur », a indiqué Loblaw à *La Presse* .

L'entreprise dit vouloir mettre en place des changements afin qu'une tragédie de la sorte ne se reproduise plus.

Il est toutefois impossible pour l'instant de savoir comment Loblaw sera en mesure de retrouver tous les travailleurs blessés et les familles des victimes qui ont péri lors de l'accident, une fois que ceux-ci auront quitté la région de Savar, ou l'hôpital, pour retourner dans leur ville respective.

Le bilan officiel de l'effondrement de l'édifice est de 407 morts et de 129 disparus.

— Hugo Pilon-Larose

VOYAGE
SAMEDI

HAÏTI

Tous les samedis dans LA PRESSE

Vatican **Le pape condamne le « travail d'esclave »**

Le pape François a condamné hier le « travail d'esclave » des victimes de l'effondrement des ateliers textiles au Bangladesh qui a fait plus de 400 morts. « Le titre qui m'a vraiment frappé le jour de la tragédie était Vivre avec 38 euros par mois. C'est ce qu'étaient payés tous ces gens qui sont morts. C'est ce qu'on appelle du travail d'esclave », a déclaré le pape dans son homélie citée par la radio. À l'occasion de la fête des Travailleurs, le pape a appelé les politiques à lutter contre le chômage, pour plus de « justice sociale » et contre le « profit égoïste » devant des milliers de fidèles rassemblés place Saint-Pierre.

« Ne pas payer honnêtement, ne pas donner un travail parce qu'on tient compte seulement des résultats financiers, parce qu'on cherche seulement à faire du profit, c'est être contre Dieu ! », a-t-il déclaré. « Il y a beaucoup de gens qui veulent travailler, mais ne le peuvent pas. Quand une société est organisée de telle sorte que tout le monde n'a pas la chance de travailler, cette société n'est pas juste. J'appelle les hommes politiques à faire tout ce qu'ils peuvent pour relancer le marché du travail », a-t-il dit. « Le travail est essentiel pour la dignité », a-t-il ajouté.

— Agence France-Presse

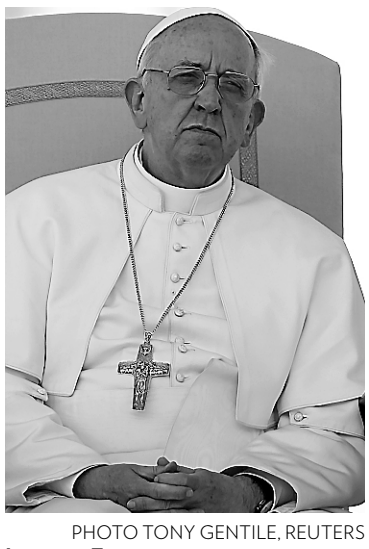

PHOTO TONY GENTILE, REUTERS

Le pape François.

Attentat de Boston

Trois amis de Dzhokhar Tsarnaev arrêtés

AGENCE FRANCE-PRESSE

BOSTON — La police a annoncé hier avoir arrêté trois étudiants, amis du suspect de l'attentat de Boston Dzhokhar Tsarnaev, qui ont été accusés d'entrave à la justice pour avoir récupéré dans sa chambre son ordinateur et son sac à dos, trois jours après l'attentat.

Le sac à dos avait été jeté dans une poubelle le 19 avril, selon l'acte de mise en accusation, qui ne précise pas ce qu'est devenu l'ordinateur.

Dias Kadyrbayev et Azamat Tazhayakov, originaires du Kazakhstan, et Robel Phillipos, Américain, tous trois âgés de 19 ans, ont comparu brièvement hier après-midi devant une juge fédérale à Boston. Ils ont été maintenus en détention.

Ils étaient comme Dzhokhar Tsarnaev étudiants à l'Université du Massachusetts (U-Mass) à Dartmouth, située à une centaine de kilomètres de Boston, depuis 2011, et les quatre jeunes étaient apparemment très amis.

PHOTOS ASSOCIATED PRESS ET REUTERS

À gauche, Azamat Tazhayakov et Dias Kadyrbayev en compagnie de Dzhokhar Tsarnaev, le présumé auteur des explosions qui ont eu lieu lors du marathon de Boston. À droite, des agents gardaient l'entrée du palais de justice où comparaissaient hier les trois jeunes accusés d'entrave à la justice.

Effacer les traces

Le 18 avril au soir, après que le FBI eut rendu publiques des photos des frères Tsarnaev, soupçonnés du double attentat du marathon, les trois jeunes gens s'étaient rendus dans la chambre de Dzhokhar, sur le campus de U-Mass.

La veille, ils avaient passé la soirée avec lui, et Kadyrbayev avait même échangé des textos avec Dzhokhar après la diffusion des photos.

Quand ils arrivent, Dzhokhar est parti, mais son colocataire leur ouvre. Ils trouvent dans la chambre un sac à dos qui contient des pièces pyrotechniques vidées de leur poudre.

« Kadyrbayev a su, quand il a vu les feux d'artifice vides, que Tsarnaev était impliqué dans l'attentat du marathon. Il a décidé d'enlever le sac à dos de la chambre, afin d'aider son ami Tsarnaev à éviter les problèmes », affirme l'acte d'accusation.

« Il a aussi décidé de prendre l'ordinateur portable de Tsarnaev », ajoute le document de justice, qui jamais n'évoque la possibilité que les jeunes gens aient été préalablement au courant des plans des frères Tsarnaev.

Les trois amis paniquent

Les trois jeunes gens retournent ensuite à l'appartement de Kadyrbayev et Tazhayakov à New Bedford.

Mais regardant la télévision qui passe non stop la photo des frères Tsarnaev, ils « paniquent », selon le témoignage de Phillipos, et « décident ensemble de se débarrasser du sac à dos et des feux d'artifice ». C'est Kadyrbayev qui s'en chargera quelques heures plus tard, dans une poubelle à l'extérieur de son immeuble, selon l'acte d'accusation.

« Kadyrbayev a su, quand il a vu les feux d'artifice vides, que Tsarnaev était impliqué dans l'attentat du marathon. Il a décidé d'enlever le sac à dos de la chambre, afin d'aider son ami Tsarnaev à éviter les problèmes. »

— Propos tirés de l'acte d'accusation

Comme Tazhayakov, il a été mis en accusation pour complot d'entrave à la justice. Tous les deux ont été arrêtés le 20 avril.

Phillipos est lui accusé de faux témoignage, pour avoir menti à trois reprises aux enquêteurs, affirmant que les trois amis n'étaient jamais passés chez Dzhokhar Tsarnaev le 18 avril au soir. Il est finalement passé aux aveux le 26 avril. Il doit à nouveau comparaître le 6 mai. Une nouvelle audience pour Kadyrbayev et Tazhayakov est prévue le 14 mai.

Hier, leurs avocats ont affirmé leur innocence.

L'attentat a fait trois morts et 264 blessés le 15 avril. Deux bombes artisanales ont explosé à 12 secondes d'intervalle près de la ligne d'arrivée du marathon, auquel participaient cette année plus de 20 000 coureurs.

Un mois auparavant, Tsarnaev avait affirmé à ses amis qu'il savait faire une bombe, selon l'acte d'accusation.

Après une fouille de la décharge où avaient été transportées les poubelles de l'immeuble de Kadyrbayev, les enquêteurs ont retrouvé vendredi dernier le sac à dos, les pièces pyrotechniques, un pot de vaseline, et une fiche de cours de l'Université.

Kadyrbayev et Tazhayakov risquent jusqu'à cinq ans de prison, Phillipos jusqu'à 8 ans de prison.

Dzhokhar Tsarnaev, a été arrêté, grièvement blessé, le 19 avril, et est incarcéré dans une prison-hôpital à environ 60 km de Boston. Accusé d'utilisation d'arme de destruction massive, il risque la peine de mort.

Son frère Tamerlan, 26 ans, a été tué lors d'un échange de coups de feu avec la police le 18 avril en banlieue de Boston.

GUANTÁNAMO

L'alimentation forcée n'est pas « acceptable », dit l'ONU

AGENCE FRANCE-PRESSE

L'alimentation forcée de détenus, une pratique utilisée à la prison américaine de Guantanamo, où un nombre croissant de détenus sont en grève de la faim, n'est « jamais acceptable », a indiqué hier un porte-parole du Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme.

« Si c'est perçu comme un acte de torture ou un traitement dégradant – et c'est le cas, car c'est douloureux –, alors c'est interdit par la loi internationale », a déclaré Rupert Colville.

Sur la question de l'alimentation forcée, l'Organisation des Nations unies (ONU) suit les directives de l'Association médicale mondiale (AMM), organisation internationale de médecins fondée en 1947, pour assurer les plus hautes normes en matière d'éthique et de soins. Elle compte les États-Unis parmi sa centaine de membres.

Or, selon l'AMM, souligne M. Colville, « l'alimentation forcée n'est jamais acceptable ».

« Même dans un but charitable, l'alimentation accompagnée de menaces, de coercition et avec recours à la force ou à l'immobilisation physique est une forme de traitement inhumain et dégradant », dit l'AMM dans sa Déclaration de Malte.

Libre arbitre et jugement rationnel

L'AMM précise que « l'alimentation artificielle peut se justifier sur le plan éthique si les grévistes de la faim l'acceptent. On peut aussi l'accepter si des personnes privées de leurs capacités n'ont pas laissé d'instructions préalables basées sur leur libre arbitre ».

PHOTO RICHARD PERRY, THE NEW YORK TIMES

La nourriture utilisée pour alimenter les détenus de force.

Les directives de l'AMM pour la prise en charge des grévistes de la faim prévoient que lorsqu'un prisonnier refuse toute nourriture et que le médecin estime que celui-ci est en état de formuler un « jugement conscient et rationnel » quant aux conséquences qu'entraînerait son refus de se nourrir, il ne doit pas être alimenté artificiellement.

La pression s'est accrue au cours des dernières semaines sur le président américain Barack Obama pour qu'il ferme cette prison militaire à Cuba, où 166 détenus sont toujours enfermés. Un mouvement de grève de la faim, entré dans sa 12e semaine, ne cesse de s'étendre et touche aujourd'hui 100 prisonniers, selon le bilan officiel de la prison.

OBAMA POURRAIT NOMMER UN ENVOYÉ SPÉCIAL

Barack Obama pourrait nommer un nouveau responsable en charge de la prison de Guantánamo, qui travaillerait sur le transfert de ses détenus vers d'autres établissements, a affirmé la Maison-Blanche hier. Celle-ci a souligné que le président américain envisageait cette mesure comme un nouveau geste en vue de fermer la prison controversée, où une centaine de détenus sur 166 sont actuellement en grève de la faim, selon le dernier bilan des autorités militaires. — AFP

Un Américain de 5 ans abat sa petite sœur avec son propre fusil

AGENCE FRANCE-PRESSE

Un petit Américain de 5 ans qui jouait avec un fusil qu'on lui avait offert a tué mardi sa petite sœur de 2 ans dans leur maison du Kentucky, a-t-on appris auprès de la police.

Selon le médecin légiste du comté rural de Cumberland, il s'agit d'un accident.

« Cela fait partie de ces accidents insensés », a affirmé Gary White, interrogé par le journal local, *The Lexington Herald-Leader*.

La petite fille, identifiée par le médecin légiste comme Caroline Starks, a été blessée en début d'après-midi puis transportée à l'hôpital où elle a été déclarée morte, a annoncé la police de l'État. Une autopsie était programmée hier.

Selon le médecin, la maman des enfants, qui faisait le ménage, était momentanément sortie devant la maison.

« Elle a dit que pas plus de trois minutes s'étaient écoulées puis elle a entendu la détonation. Elle a couru dans la maison et a trouvé la petite fille », a expliqué Gary White à la télévision locale WKYT.

Le fusil, un .22 long rifle spécialement conçu pour les enfants, était un cadeau que le petit garçon avait reçu l'année dernière. Il était stocké dans le coin d'une pièce et les parents ne savaient pas qu'il restait une munition à l'intérieur, a affirmé le médecin légiste.

Un taux avantageux. Une plus grande souplesse.

2,99 %*

• Prêt hypothécaire à taux fixe de 4 ans.
• Augmentez le montant de votre versement jusqu'à concurrence de 100 % pendant la durée de votre prêt.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui.
À votre centre bancaire
cibc.com/francais
1 877 434-1909

CIBC POUR CE QUI COMPTE DANS VOTRE VIE

*TAC de 3,02 %.

Le taux annuel du coût d'emprunt (TAC) est basé sur un nouveau prêt hypothécaire de 200 000 $ avec un amortissement sur 25 ans et des frais d'évaluation immobilière de 250 $. Le prêt hypothécaire doit être décaissé dans les 90 jours suivant la date de la demande. D'autres conditions s'appliquent; demandez-nous des précisions. La Banque CIBC peut modifier ou annuler cette offre en tout temps. Le logo CIBC et « CIBC Pour ce qui compte dans votre vie » sont des marques déposées de la Banque CIBC.

DÉBATS

LA PRESSE

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Éric Trottier > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Mario Girard > Directeur principal de l'information **André Pratte** > Éditorialiste en chef

ÉDITORIAUX

La plaie

ANDRÉ PRATTE
apratte@lapresse.ca

Le président Obama a parfaitement résumé mardi pourquoi la prison de Guantánamo, où sont détenus 166 présumés terroristes, devrait être fermée au plus tôt. Malheureusement, il est probable que des dizaines d'hommes y seront toujours enfermés lorsque M. Obama aura quitté la Maison-Blanche.

« Guantánamo n'est pas nécessaire à la sécurité américaine. Elle coûte cher. Elle nuit à notre réputation internationale. Elle entrave la collaboration avec nos alliés dans la lutte contre le terrorisme. Elle facilite le recrutement d'extrémistes », a dit le président au cours d'un point de presse.

PHOTO AGENCE FRANCE-PRESSE
La prison de Guantánamo

De plus, la détention de personnes pendant plusieurs années, sans que des accusations ne soient portées contre eux, constitue une plaie béante pour une société de droit. « C'est contraire à ce que nous sommes », a conclu Barack Obama.

Dès le deuxième jour de son arrivée au pouvoir, M. Obama avait ordonné la fermeture du centre de détention dans un délai d'un an. Les années ont passé et les obstacles se sont multipliés. Le Congrès a adopté des lois rendant très difficiles, voire impossibles les transferts de prisonniers aux États-Unis ou à l'étranger. Après un attentat raté contre un avion américain revendiqué par Al-Qaeda au Yémen, il y a trois ans, la Maison-Blanche a suspendu les transferts vers ce pays. Une cinquantaine de Yéménites gardés à Guantanamo, qui devaient être libérés, y poireautent encore.

Le président a promis de redoubler d'efforts pour accélérer les choses, entre autres pour convaincre le Congrès de lui laisser davantage de marge de manœuvre. Quand on voit le peu de succès qu'il a eu auprès des élus, par exemple relativement au contrôle des armes à feu, il y a lieu d'être sceptique.

Les gens emprisonnés à la base cubaine ne sont pas des enfants de chœur et on peut penser que leur détention prolongée ne les a pas rendus plus sympathiques aux États-Unis. Les libérer comportera donc des risques. Les dirigeants américains doivent toutefois comprendre que garder ces hommes en taule indéfiniment entraîne également son lot d'effets pervers.

À la longue, la situation est tout simplement intenable, en principe comme en pratique. Et, comme l'a souligné M. Obama mardi, elle ne peut que « pourrir ». On en a une preuve avec la grève de la faim entreprise par plus de la moitié des prisonniers. En nourrissant ceux-ci de force, les geôliers ne font qu'ajouter une violation des droits de la personne à un bilan déjà trop lourd.

Un jour ou l'autre, Washington devra se résoudre à laisser partir de Guantánamo les nombreux détenus qui ne peuvent être traduits devant les tribunaux. Il vaut mieux que ce soit tôt que tard.

Repenser le DIX30

FRANÇOIS CARDINAL
francois.cardinal@lapresse.ca

Le Quartier DIX30 inaugure ces jours-ci sa plus récente phase avec l'ouverture de quelques grands noms du commerce de détail, tels Apple, Holt Renfrew et Williams-Sonoma. Il confirme du coup son statut de centre-ville en devenir de la Rive-Sud.

Initialement, ce secteur commercial n'était qu'un gros *power center* qui tentait sans succès de se donner des airs de village. On y retrouvait ainsi une toute petite artère commerciale entourée d'une mer de stationnements à perte de vue.

L'objectif: créer un « milieu urbain » offrant le meilleur de la ville, sans les inconvénients. Un concept séduisant... qui montre aujourd'hui ses limites.

Un changement d'orientation s'impose. Surtout que le développement actuel du site n'est qu'un début...

D'un côté, il est vrai, les promoteurs ont su diversifier l'offre du quartier de façon spectaculaire. On y retrouve des salles de spectacle et des galeries d'art, des installations sportives et une tour à bureaux, des condos et des résidences pour aînés, des restaurants et des bars, en plus d'un hôtel, d'un centre des congrès et d'un nombre incalculable de boutiques.

Mais de l'autre côté, cette croissance exponentielle s'accompagne aujourd'hui des problèmes que l'on promettait justement d'exclure du concept: la criminalité et la congestion.

La police de Longueuil constate en effet la présence accrue de délits « urbains ». Elle note la présence de gangs de rues, de fraudes et de vols à l'étalage. Elle observe aussi une multiplication des accidents automobiles, des délits de fuite et des cas de rage au volant, ce qui ne surprendra pas les habitués de l'endroit.

Rien de plus normal pour un quartier qui attire 12 millions de visiteurs par année. Mais on n'aborde pas le développement d'un secteur aux airs de centre-ville comme on le ferait d'un centre commercial à ciel ouvert.

Un changement d'orientation s'impose. Surtout quand on sait que le développement actuel du site n'est qu'un début...

À elle seule, l'ouverture en cours de la phase 3 risque de faire passer le nombre de visiteurs à 22 millions. Ajoutons à cela les 7000 unités résidentielles que l'on aménagera prochainement et surtout, l'implantation potentielle du terminus du futur train léger sur Champlain. Autant de choses qui confirment qu'on n'a plus à faire à un simple *lifestyle center*, mais bien à un secteur névralgique de la première couronne. Cela impose certains devoirs aux promoteurs, et une plus grande implication à la Ville de Brossard, afin que les futurs développements soient plus mixtes, denses et attrayants pour les piétons.

La bonne nouvelle, c'est que la réflexion est en cours. Les acteurs connaissent les problèmes et souhaitent s'y attaquer: incapacité de circuler autrement qu'en auto entre les phases, absence de trottoirs, de liens piétonniers et de places publiques, difficulté de circuler dans le site et d'en sortir, etc.

C'est avec cela en tête qu'ils envisagent la requalification des deux premières phases lors de l'échéance des baux, dans trois ans. La requalification d'un véritable milieu de vie, non pas d'un centre commercial.

DROITS RÉSERVÉS/serge.chapleau@lapresse.ca

OPINION

M'enlever mon facteur ?

MÉO
L'auteur est un caniche qui a écrit ce texte avec l'aide de son maître, le sociologue Gérard Bouchard.

M. le ministre des facteurs,

Je vous le dis tout net: je suis de mauvais poil! Je suis un vieux toutou misérable, perclus d'arthrite et de bien d'autres maux. Mon maître et moi, aussi mal en point l'un que l'autre, écoulons tant bien que mal les dernières années d'une vie commune remplie de chaleur et de tendresse.

Outre la compagnie de mon maître, mes vieux jours ne sont plus ensoleillés que par un petit jeu inoffensif que notre facteur et moi avons mis au point il y a très longtemps. Chaque matin, il vient actionner le rabat métallique de notre boîte aux lettres. C'est le signal convenu pour que je joue à la grosse bête méchante alors qu'il fait mine de prendre la fuite. À vrai dire, au point où j'en suis, à cause de mes cordes vocales fatiguées, mes jappements n'intimideraient même pas une souris. Mais la chose continue de m'amuser en me tirant un instant de ma torpeur quotidienne.

Espiègle, le facteur pousse la plaisanterie jusqu'à laisser pour moi dans la boîte un ou deux messages que mon maître a l'amabilité de me résumer. C'est un peu répétitif, mais toujours divertissant. Il est gentil, mon facteur. Mon maître aussi.

Or, qu'apprends-je? Que vous vous apprêtez à m'enlever mon facteur (c'est lui-même qui m'a mis la puce à l'oreille dans son dernier courrier)? Et sans même que je puisse me faire entendre? Là, je trouve que vous tirez un peu fort sur la laisse. Tout quadrupède que je sois, ce n'est pas une raison pour me faire marcher à quatre pattes, si j'ose dire. J'ai ma dignité, Monsieur. Dans la hiérarchie des vivants, je m'élève tout de même au-dessus des barbeaux, des siffleux et autres crapauds, nom d'un chien!

PHOTO FOURNIE PAR LE MAÎTRE
Gérard Bouchard et son chien Méo.

Songez aussi à tous les services que j'ai rendus à votre espèce: ai-je jamais cessé de vous dispenser de l'affection, de l'amitié, de la douceur, de la fidélité et surtout de la droiture (si j'en crois mon maître, vous en avez bien besoin ces temps-ci...)? Est-ce que tout cela, en retour, ne mérite pas une menue distraction?

Oui, je le confesse, à certains moments j'ai peut-être poussé le jeu un peu loin en y allant de mes crocs. Mais dans le bilan d'une longue vie canine, qu'est-ce qu'un jarret écorché ou même une fesse amochée? Quant à ce misérable bas de pantalon qu'en ma jeunesse il m'est arrivé en effet d'arracher, je m'en suis fait une doudou qui adoucit maintenant ma vieillesse. Où est le mal? Auriez-vous donc une dent contre moi? J'ignore de quel chenil vous sortez, mais je vous trouve bien méchant et, pour tout dire, assez mal dressé.

Mon maître me dit que vous vous montrez inflexible, que vous entendez me mettre au pas. Soit, mais ne croyez pas que vous aller me museler ou que je vais me laisser berner par vos discours mi-chat mi-loup. Vous vous mettez les pattes dans le plat, Monsieur le ministre. Si vous persistez, je vais ameuter mes congénères du quartier. Je songe même à un défilé de protestation avec nos médailles et nos plats (avec tous ces vieux amis éclopés, ce serait un printemps un peu mis-érable, mais enfin...).

Je vous mets en garde: vous pourriez y perdre à la fois votre siège et vos culottes! Je vous imagine déjà la queue basse... Juste à y penser, je salive. En attendant, je ronge mon os.

Oui, je le confesse, à certains moments j'ai peut-être poussé le jeu un peu loin en y allant de mes crocs. Mais dans le bilan d'une longue vie canine, qu'est-ce qu'un jarret écorché ou une fesse amochée?

LA PRESSE+

COMPRENDRE
Plus tard, le déficit zéro?
Entretien avec le chroniqueur Alain Dubuc

LA PRESSE.CA

LE BLOGUE DE L'ÉDITO
Qui a peur des travailleurs étrangers temporaires?
par Ariane Krol

POUR NOUS JOINDRE *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE?
Écrivez-nous à **nouvelles@lapresse.ca**

VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION?
Écrivez-nous à **debats@lapresse.ca**

RÉDACTION 514.285.7070
commentaires@lapresse.ca

ABONNEMENT 514.285.6911 ou 1.800.361.7453
www.lapresse.ca/abonnement

PUBLICITÉ 514.285.6931

PETITES ANNONCES 514.987.8363 ou 1.866.987.8363
petitesannonces@lapresse.ca

DÉCÈS 514.285.6816
deces@lapresse.ca

CARRIÈRES 514.285.7320
carrieres@lapresse.ca

Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.
ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

À BIEN Y PENSER

Depuis le début des audiences de la commission Charbonneau, on a vu défiler à tour de rôle des entrepreneurs, des firmes d'ingénieurs et de communications, des organisateurs politiques et des politiciens. Mais aucun représentant de cabinets d'avocats n'a encore été appelé à témoigner. Pourtant, il est de commune renommée que certains d'entre eux ont joué un rôle important dans la magouille électorale, surtout dans l'organisation d'élections clés en main au niveau municipal et même dans les affaires juridiques des grandes villes.
— Paul Cliche, Montréal

DÉBATS

Il y a encore des horlogers !

LYSIANE GAGNON
lgagnon@lapresse.ca

Il y avait bien longtemps que je n'avais vu un horloger en chair et en os. J'en étais arrivée à la conviction que l'horlogerie était l'un de ces beaux métiers voués à l'extinction dans une ère où l'on jette plutôt que de réparer.

Surprise, j'en ai trouvé un… et appris en même temps que Trois-Rivières a la chance de posséder la seule école d'horlogerie au Canada, et que si sa survie a été menacée l'an dernier, elle va retrouver son erre d'aller grâce à une hausse des inscriptions.

J'ai un petit réveil de voyage que je croyais fini parce qu'un commis m'avait dit que la pile était encore bonne. Donc c'était le mécanisme… Achetez-en donc un autre, au prix que ça coûte, me dit-il. Mais je m'entête car je sais que je n'en trouverai pas un pareil. Je vais au comptoir de réparation de La Baie ; là, on ne prend pas les horloges, mais on me suggère d'aller à la Swiss, entre Birks et McDonald.

Et que vois-je, au fond de ce magasin qui vend des montres de prix ? Un grand cubicule de verre qui abrite un horloger certifié à qui l'on peut parler ! Loin d'être un vieux monsieur sorti du siècle dernier, Gabriel Rondeau-Bouvrette est un tout jeune homme, fier diplômé de l'école de Trois-Rivières, le genre fils de bonne famille qui parle un français impeccable et scrute à la loupe des mécanismes compliqués en les manipulant avec des doigts d'artiste.

Le Québec a du chemin à faire avant d'égaler l'Allemagne, qui a misé sur la formation professionnelle.

Comme ses instruments sont plus développés que ceux des simples vendeurs de piles, il identifie vite le problème – la pile marche, mais elle est trop faible. La prochaine fois, il va voir ce qu'il peut faire avec deux jolies montres anciennes qui ne marchent plus, mais que je ne me suis jamais résolue à jeter.

Quand les montres au quartz sont arrivées sur le marché, dit-il, on a annoncé la fin de l'horlogerie, elles ne coûtaient pas cher, on les jetait au premier pépin. Mais les choses ont changé. Il y a de plus en plus de montres de prix sur le marché, et puis aussi des montres anciennes qu'on veut conserver…

En l'écoutant parler, je pensais à tous ces jeunes qui aboutissent par hasard à l'université sans savoir ce qu'ils y cherchent, et qui traînent leurs espadrilles d'un département à l'autre, éternels étudiants sans avenir qui vivotent avec de petits boulots à temps partiel et qui abandonneront les études sans diplôme et sans formation.

C'est l'un des grands drames de nos sociétés contemporaines que d'avoir propagé la mentalité absurde qui veut que le travail à composantes manuelles soit inférieur au travail de col blanc, et qu'il est plus intéressant de noircir du papier dans un bureau que d'être boucher, inhalothérapeute, ébéniste ou technicien en électronique. D'où ces cohortes qui vont par pur réflexe s'engouffrer dans la filière générale du cégep avant d'aller perdre leur temps à l'université…

Il existe des métiers ingrats et peu gratifiants dont héritent les travailleurs sans spécialité aucune, mais ceux qui requièrent un apprentissage, de l'habileté, de l'attention soutenue et de la créativité tiennent de l'artisanat, voire de l'art. Allez au Musée des meilleurs ouvriers de France, vous en sortirez ébloui. Quant à moi, c'est toujours avec fierté que je dis que je pratique le « métier » (pas la profession) de journaliste…

Heureusement, l'engouement ambiant pour la bouffe et la restauration a revalorisé les métiers de cuisinier et de boulanger, mais le Québec a du chemin à faire avant d'égaler l'Allemagne, dont le succès économique tient en partie au fait que le pays a intelligemment misé sur la formation professionnelle.

PHOTO MARTIN TREMBLAY, ARCHIVES LA PRESSE

Une échographie est pratiquée sur une patiente dans une clinique privée de Montréal.

La fuite en avant

Retirer du privé des services de diagnostic ou des interventions légères augmentera les délais d'attente et coûtera plus cher

FRANÇOISE BERTRAND
L'auteure est PDG de la Fédération des chambres de commerce du Québec.

Au cours des derniers mois, le ministre de la Santé a annoncé des décisions qui ont pour effet de ramener, dans le réseau public de santé, des services de diagnostic ou des interventions légères qui étaient offerts par le secteur privé.

Ces décisions surprennent dans un contexte où le réseau public de santé souffre d'un engorgement majeur, où les attentes pour accéder aux soins s'allongent de manière inquiétante et que des compressions budgétaires doivent être appliquées dans les établissements de santé et de services sociaux.

Le cas le plus récent est celui de l'échographie. Ce service de diagnostic est offert dans le secteur public, mais également et de manière plus importante, dans des cliniques privées. Les personnes qui ont recours aux cliniques privées paient pour ce service et se font rembourser, dans une forte proportion de cas, par leur compagnie d'assurances. Le recours au secteur privé permet donc au réseau public de réaliser des économies importantes parce qu'un grand nombre d'échographies sont effectuées ailleurs. De plus, les cliniques privées de radiologie traitent un grand nombre de patients qui ne se retrouvent pas sur les listes d'attentes des hôpitaux.

Or, le ministre de la Santé vient de décider que dorénavant, les services d'échographie seront entièrement financés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec, à un tarif que le Ministère déterminera. Les compagnies d'assurances ne pourront plus offrir ce service à leurs clients. Cela a deux conséquences :

1. On vient d'ajouter une responsabilité additionnelle au gouvernement alors qu'il est confronté à une crise budgétaire aiguë ;

2. Les établissements hospitaliers vont devoir faire un plus grand nombre d'échographies, ce qui revient à dire que les délais d'attente pour ce service vont s'allonger. En effet, les cliniques privées, n'étant plus incitées à offrir ce service d'échographie, vont mettre l'accent sur d'autres activités diagnostiques.

Voilà une décision qui aura pour effet concret de diminuer les services à la population et de coûter plus cher au gouvernement.

Et ce n'est qu'un exemple. Le gouvernement affiche très clairement sa volonté d'éliminer ou de réduire nettement la collaboration de longue date entre le secteur public et le secteur privé en matière de santé. Cette idéologie constitue une véritable fuite en avant qui va empirer le problème d'accès aux soins médicaux et aux services sociaux.

Il est largement admis que les Québécois sont très satisfaits des services de santé qu'ils reçoivent une fois admis à l'hôpital. C'est justement l'accès qui devient de plus en plus problématique. Le Commissaire à la santé et au bien-être du Québec vient d'ailleurs de le confirmer en rendant publique une étude comparative entre le Québec, le Canada et plusieurs pays Commonwealth. En 2012, le Québec affiche l'une des pires performances relativement aux délais d'attente pour obtenir un rendez-vous avec un médecin spécialiste ou pour diverses chirurgies.

De plus, avec le vieillissement de la population, on soigne de moins en moins de monde avec les budgets disponibles. En 2010, le coût moyen des services de santé au Québec pour une personne de 45 à 64 ans était de près de 2600$, alors qu'il dépassait 13 000$ pour les personnes de 75 à 84 ans.

Plus que jamais, des alliances avec le secteur privé sont essentielles afin de réduire les pressions sur les finances publiques.

La ligne rouge

JOCELYN COULON
L'auteur (j.coulon@umontreal.ca) est directeur du Réseau de recherche sur les opérations de paix, affilié au CERIUM à l'Université de Montréal. Il collabore régulièrement à notre section Débats.

Le conflit syrien semble prendre une autre dimension avec ces accusations concernant l'usage d'armes chimiques contre des civils. Au début de mars, des rapports de presse et des témoignages provenant d'Alep indiquaient que des armes chimiques auraient été utilisées lors de combats entre forces gouvernementales et rebelles. Les deux côtés se sont mutuellement accusés d'en avoir fait usage.

À la demande de Damas, l'ONU a mis sur pied une commission d'enquête, mais le régime syrien n'a toujours pas autorisé les experts onusiens déployés à Chypre à entrer sur son territoire afin d'enquêter.

Depuis quelques jours, les leaders occidentaux ont amplifié ces accusations, mais leurs réactions face à cette affaire donnent l'impression que chacun est très embarrassé. Présidents, premiers ministres et ministres, d'habitude si prompts à accuser le régime de Damas de tous les crimes, mettent la pédale douce. Ici, le choix des mots a son importance et tout est dans l'art de dire sans avoir l'air d'être catégorique.

Ainsi, la France « n'a pas de certitude » sur l'utilisation d'armes chimiques, et les Américains et Britanniques ont « seulement des indices », a déclaré lundi le ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius. À Londres, le premier ministre David Cameron a été un peu plus affirmatif sur « des preuves limitées » d'utilisation des armes, mais il s'est montré prudent sur l'origine de ces attaques « probablement par le régime », ce qui implique que l'opposition appuyée par les Occidentaux ne serait pas sans taches.

Enfin, mardi, le président Barack Obama a rappelé avoir tracé l'an dernier une ligne rouge au-delà de laquelle les choses pourraient basculer vers une intervention militaire si l'attaque était prouvée. Toutefois, si Obama a confirmé l'existence de preuves, il était plus prudent sur la chaîne causale des événements : « Nous avons maintenant des preuves que des armes chimiques ont été utilisées en Syrie, mais nous ne savons pas par qui, ni quand, ni comment. Nous n'avons pas d'éléments de traçabilité établissant ce qui s'est exactement produit. »

La controverse sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie tombe plutôt mal pour les Occidentaux. Il y a 10 ans, Américains et Britanniques envahissaient l'Irak sous le prétexte de la présence d'armes de destruction massive.

Il faut dire que cette controverse sur l'utilisation d'armes chimiques tombe plutôt mal pour les Occidentaux. Il y a dix ans, Américains et Britanniques envahissaient l'Irak sous le prétexte de la présence d'armes de destruction massive.

Sur le terrain, les Occidentaux doutent de plus en plus de la solidité et de la fiabilité de la coalition rebelle. Dans quelques jours, l'embargo européen sur les armes doit être discuté par les 27 membres de l'Union européenne. Il n'y a pas si longtemps, la France et la Grande-Bretagne exigeaient sa levée. Elles semblent avoir aujourd'hui perdu de leur enthousiasme face au fractionnement du camp rebelle. Le chef modéré de ce camp vient d'être remplacé par un extrémiste. Les islamistes apparentés à Al-Qaïda gagnent des adeptes alors que des éléments de l'Armée syrienne libre se livrent au pillage et au racket. Interrogé sur la levée de l'embargo, M. Fabius a estimé que « le négatif ou en tout cas l'incertain, c'est que la coalition des résistants n'est pas aussi unie qu'on (le) voudrait ».

La commission d'enquête de l'ONU, advenant qu'elle puisse entrer en Syrie, devra déterminer si l'utilisation d'armes chimiques s'est produite et, dans ce cas, s'il s'agit d'un acte délibéré ou d'un déversement accidentel (une option qui n'est pas à écarter et qui explique le « comment » d'Obama) et qui en est responsable.

Compte tenu de ces éléments, arriver à une conclusion claire et précise relèvera du miracle. Et si le miracle devait se produire, alors la communauté internationale devra juger si la ligne rouge établie par Obama aura été franchie et si une intervention militaire se justifie.

RIEN NE SE COMPARE AU PLAISIR D'AVOIR TOUT CE QU'ON VEUT

AUCUNE COMPARAISON AUCUN COMPROMIS FOCUS

AVEC UNE LISTE IMPRESSIONNANTE DE CARACTÉRISTIQUES DE SÉRIE

- CLIMATISEUR
- & ENTRÉE SANS CLÉ
- & OBTURATEURS ACTIFS DE CALANDRE
- & SYSTÈME DE REMPLISSAGE DE CARBURANT SANS BOUCHON EASY FUEL®
- & SYSTÈME ANTIDÉMARRAGE SECURILOCK®
- & PHARES HALOGÈNES À QUATRE PROJECTEURS
- & CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE STABILITÉ ADVANCETRAC®
- & AVERTISSEURS SONORES
- & MOTEUR 4 CYL. EN LIGNE DE 2,0 L
- & PRISE AUDIO AUXILIAIRE

& BIEN PLUS !

L'AUTO 2013 | MEILLEUR ACHAT VOITURES COMPACTES

5,1 L/100 KM SUR ROUTE
7,5 L/100 KM EN VILLE±

FOCUS S 2013

TOUT NOUVEAU - VERSEMENTS PEU ÉLEVÉS

ACHETEZ POUR SEULEMENT **99 $** AUX DEUX SEMAINES @ **1,99 %*** TAUX ANNUEL

*POUR UN TERME DE 84 MOIS AVEC UN ACOMPTE DE **500 $**.*
FRAIS DE TRANSPORT ET TAXE SUR LE CLIMATISEUR INCLUS.

ACHETEZ AU COMPTANT POUR SEULEMENT 17 269 $**

OBTENEZ-EN PLUS AVEC LA **FOCUS SE** POUR SEULEMENT

11 $* DE PLUS AUX DEUX SEMAINES | ACHETEZ AU COMPTANT POUR **19 219 $****

BIEN ÉQUIPÉE AVEC TOUTES LES CARACTÉRISTIQUES DE LA VERSION S, PLUS :

- RÉGULATEUR DE VITESSE
- & CLÉ PROGRAMMABLE MYKEY®
- & SYSTÈME À COMMANDE VOCALE SYNC®
- & COMPAS ET AFFICHAGE DE LA TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE
- & ÉCRAN ACL DE 4 PO MYFORD®
- & ÉCLAIRAGE À L'ENTRÉE
- & SYSTÈME DE SURVEILLANCE DE LA PRESSION DES PNEUS
- & PARE-SOLEIL AVEC MIROIRS DE COURTOISIE ÉCLAIRÉS
- & GLACES AVANT ET ARRIÈRE À COMMANDE ÉLECTRIQUE
- & CONDUITS DE CHAUFFAGE VERS LES PLACES ARRIÈRE

& BIEN PLUS !

OBTENEZ-EN **ENCORE PLUS** AVEC LA **FOCUS SE** DOTÉE DE **L'ENSEMBLE DÉCOR**

AJOUTEZ 4 $* DE PLUS AUX DEUX SEMAINES | ACHETEZ AU COMPTANT POUR **19 819 $****

TOUTES LES CARACTÉRISTIQUES DE LA VERSION SE ET ENCORE MIEUX ÉQUIPÉE AVEC :

- AILERON ARRIÈRE
- & ANTIBROUILLARDS AVEC ENJOLIVEURS CHROMÉS
- & JANTES DE 16 PO EN ALLIAGE À 5 RAYONS

IL N'Y A AUCUNE COMPARAISON & AUCUN COMPROMIS.
SEULEMENT CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE FORD.

Allons plus loin
quebecford.ca

LES ACHETEURS AVISÉS LISENT LES PETITS CARACTÈRES. Les véhicules illustrés peuvent être dotés d'équipements offerts en option. Les concessionnaires peuvent vendre ou louer à prix moindre. Ces offres s'adressent à des particuliers admissibles uniquement, sur approbation du crédit par Crédit Ford. Certains clients pourraient ne pas être admissibles au taux d'intérêt annuel le plus bas. Un dépôt de sécurité pourrait être exigé par Crédit Ford selon les termes et conditions du crédit du client. Ces offres excluent les frais d'immatriculation, les assurances, le plein de carburant, l'inscription au RDPRM (pour les véhicules financés ou loués), la taxe écologique sur les pneus neufs, la TPS et la TVQ. Tous les prix et rabais sont appliqués à partir du prix de détail suggéré par le constructeur (PDSC). Ces offres sont d'une durée limitée et peuvent être annulées en tout temps sans préavis. Pour obtenir tous les détails, consultez votre concessionnaire Ford, ou appelez le Centre des relations avec la clientèle Ford au 1 800 565-3673. Pour les commandes à l'usine, un client admissible peut se prévaloir des primes/offres promotionnelles de Ford en vigueur soit au moment de la commande à l'usine, soit au moment de la livraison, mais non des deux. * Jusqu'au 31 mai, obtenez un taux d'intérêt annuel de 1,99 % pour le financement à l'achat d'une Focus 2013 neuve (à l'exception des versions ST, hybride et hybride rechargeable) pour un terme maximal de 84 mois. Par exemple, pour un financement à l'achat de 16 769 $, au taux d'intérêt annuel de 1,99 %, pour une somme totale remboursable de 17 977,95 $ (Pour la Focus S le total de 12 mensualités divisé en 26 périodes correspond à un versement aux deux semaines de 114 $, le coût d'emprunt est de 1 392,79 $.) Un acompte de 500 $ sur les offres de financement à l'achat est exigé en fonction de l'approbation du crédit par Crédit Ford. Les taxes sont exigibles sur le montant total du prix à l'achat. Le client peut se prévaloir des versements aux deux semaines seulement s'il est en mesure d'utiliser un système de paiement par ordinateur (services bancaires par Internet) ou par téléphone (lorsque la banque avec laquelle il fait des affaires offre un tel service). Le client est alors tenu de signer un contrat de financement par versements mensuels et de fournir un chèque couvrant le montant du premier versement devenant échu un mois suivant la date d'entrée en vigueur du contrat, on divise le total annuel de 1 208,95 $. Pour la Focus SE le total de 12 mensualités par 26 périodes correspond à un versement aux deux semaines de 99 $, le coût d'emprunt est de 1 349,53 $. Pour la Focus SE dotée de l'ensemble décor 2013 neuve au prix de 17 269 $ / 19 219 $ / 19 819 $. Ces offres incluent des montants de 380 $ / 380 $ / 380 $ en contribution du concessionnaire, et 0 $ / 500 $ / 500 $ en allocation livraison. Les taxes s'appliquent au montant total de l'achat après la déduction du rabais du constructeur. ± Les cotes de consommation de carburant sont établies selon des méthodes d'essai approuvées par Transports Canada. †† © 2013 SIRIUS Canada Inc. « Sirius », le logo du chien Sirius, de même que les noms et logos des stations sont des marques de commerce de SiriusXM Radio Inc. utilisées en vertu d'une licence. © 2013 Ford du Canada Limitée. Tous droits réservés.

SiriusXM
De série pour la plupart des véhicules Ford avec abonnement de 6 mois prépayé ††.